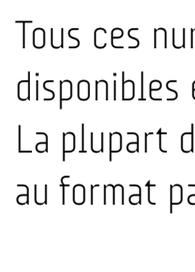
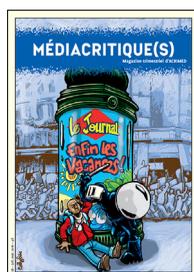
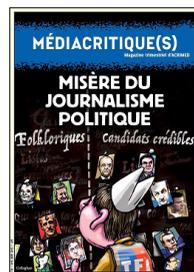
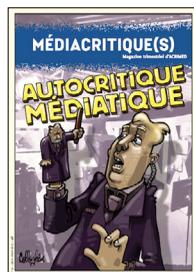
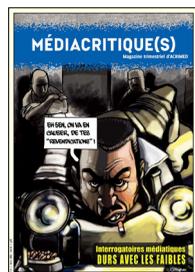
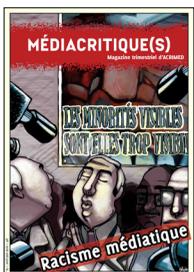
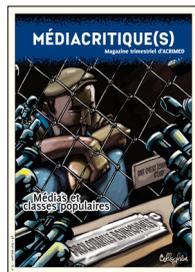
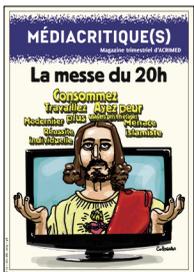
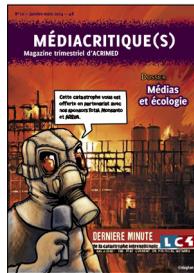
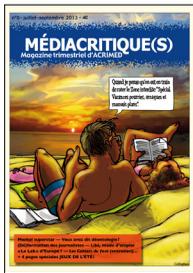
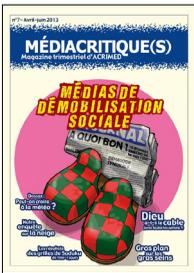
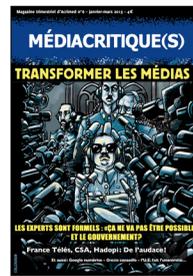


MÉDIACRITIQUES

REVUE TRIMESTRIELLE
D'ACRIMED

OÙ VA LE JOURNA- LISME ?





Tous ces numéros de MédiaCritiques sont désormais disponibles en version électronique, et en accès libre! La plupart d'entre eux peuvent encore être commandés au format papier sur le site d'Acrimed.

Le 30 octobre 2011, un avis de naissance paraissait sur le site d'Acrimed. Notre magazine imprimé *Médiacritiques* poussait son premier cri. En huit ans d'existence, 32 numéros ont vu le jour, portant la même exigence, celle d'une critique radicale et intransigeante des médias, à travers différents thèmes: traitement des questions économiques, de l'extrême-droite, du sexisme, du racisme, de l'information internationale, des contre-réformes libérales, des violences policières, des mobilisations sociales... Collaborateur de longue date d'Acrimed, Colloghan a donné au magazine le visage que vous lui connaissez, celui qui rit jaune, acerbe et clairvoyant.

En 2011, sortir ce magazine était un pari, fondé sur la conviction que le papier ne serait jamais définitivement supplanté par Internet, sur l'espoir qu'une telle publication trouverait son public et sur l'idée qu'elle était nécessaire au combat d'Acrimed, association qui entend s'exprimer et agir collectivement sur le terrain de la critique des médias. *Médiacritiques* est l'un des outils militants grâce auxquels nous diffusons et partageons cette critique. Nous le vendons à la criée lors de manifestations, rencontres et fêtes militantes; des bénévoles le distribuent sur des marchés et le promeuvent auprès des librairies.

Grâce aux salarié-e-s et aux bénévoles de l'association, grâce aux abonné-e-s et à toutes celles et ceux qui nous lisent, *Médiacritiques* résiste contre vents et marées, persévère depuis huit ans... et ne compte pas en rester là! Ce numéro 33 marque un nouveau départ, mais sans chamboule-tout: une maquette rafraîchie, des rubriques inédites, l'arrivée de nouveaux dessinateurs, rédacteurs et rédactrices. Bref: le résultat d'un long travail collectif que nous avons la fierté de vous livrer aujourd'hui!

«Où va le journalisme?» Telle est la vaste question que nous posons dans ce numéro, dont les articles sont, pour la plupart, inédits. Pris en étau entre la prédation des industriels (p. 4) et les attaques à répétition du pouvoir politique (p. 10), de saignées budgétaires en violences policières en passant par une série de lois liberticides, le journalisme et ses conditions d'exercice ne cessent de se dégrader, et la qualité de l'information avec (p. 22). Une information verrouillée par quelques hauts gradés dominant les hiérarchies éditoriales qui, d'année en année, s'échangent les postes les plus en vue, jouant à qui sera le plus en lumière (p. 18). Une information rompue aux logiques de l'immédiateté et que la dépendance économique vis-à-vis des acteurs du numérique (Google, Facebook, etc.) ne cesse de fragiliser (p. 6). Une information, enfin, où l'enquête et le reportage ont majoritairement cédé leur place à la mode du «décryptage de l'actualité», dont la livraison *express* est assurée par des journalistes devenus communicants, et des communicants devenus journalistes (p. 34). Dans ce paysage funeste, la galaxie des médias indépendants et leurs journalistes se battent partout pour remettre l'enquête sur le devant de la scène (p. 38). Un combat pour le droit d'être informé qui leur vaut, souvent, les aboiements des chiens de garde traditionnels, reconvertis pour l'occasion en garde-frontières de la profession (p. 29). Alors, que faire? Si les discussions actuelles autour de la «déontologie» journalistique sont parfois surinvesties, elles ne sont pas inutiles (p. 41). À condition de ne jamais perdre de vue l'horizon politique pour lequel milite Acrimed depuis plus de vingt ans: celui d'une transformation radicale du paysage médiatique, pour laquelle une large mobilisation sur le terrain des médias est plus que jamais nécessaire! ■



Médiacritiques

Revue trimestrielle d'Acrimed

Acrimed

39, rue du Faubourg-Saint-Martin
75010 Paris

Directeur de la publication

Mathias Reymond

Secrétaires de rédaction

Frédéric Lemaire et Pauline Perrenot

Tous les articles publiés sont le produit d'un travail collectif et engagé collectivement l'association Acrimed. C'est pourquoi, sauf exception, ils ne sont pas signés.

Ont collaboré à ce numéro

Nathalie Berriau, Barbara Boyer, Vivien Brunel, Bruno Dastillung, Michel Ducrot, Jérémie Fabre, Maxime Friot, Alain Geneste, Lucile Girard, Frédéric Lemaire, Henri Maler, Philippe Merlant, Florent Michaux, Antonin Padovani, Jean Pérès, Pauline Perrenot, Joseph Poucineau, Mathias Reymond, Thibault Roques, Françoise Sandrine, Kahina Seghir

Illustration de Une

Fred Sochard

Dessins

Charmag et Colloghan

Photographies

Serge D'ignazio

Conception graphique et mise en page

Adrien Labbe

Typographies

Audimat 3000, Bely, Giorgio, Minimum

Achévé d'imprimer en 10/2019 par Corlet Imprimeur

14110 Condé-en-Normandie

n° d'imprimeur: 19090500

Imprimé en France

Dépôt légal: octobre 2019

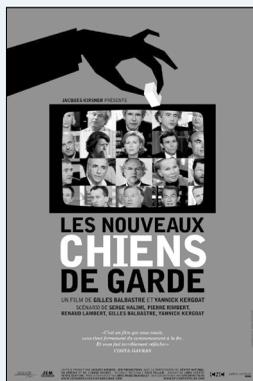
Commission paritaire: 1223 G 91177

ISSN: 2256-8271



MÉDIA(BOU)TIQUE

Née du mouvement social de 1995, dans la foulée de l'Appel à la solidarité avec les grévistes, notre association, pour remplir les fonctions d'un observatoire des médias, s'est constituée comme une association-carrefour. Elle réunit des journalistes et salariés des médias, des chercheurs et universitaires, des acteurs du mouvement social et des « usagers » des médias. Elle cherche à mettre en commun savoirs professionnels, savoirs théoriques et savoirs militants au service d'une critique indépendante, radicale et intransigeante. Acrimed est présente sur de nombreux fronts. Pour contester, mobiliser, porter des alternatives. Et dans ce combat inégal face aux tenants de l'ordre médiatique, nous avons besoin de vous!



**S'ABONNER
ADHÉRER
EN LIGNE**
boutique.acrimed.org

► **Je fais un don** de soutien à Acrimed d'un montant de€

► **J'adhère** ou je renouvelle mon adhésion à Acrimed

Cotisation de base: **40 €**

Chômeurs indemnisés, précaires, étudiants: **10 €**

Revenus > 2000€ mensuels: **70 €**

Chômeurs non indemnisés, bénéficiaires du RSA: **5 €**

► **Je m'abonne** pour un an (soit quatre numéros) à *Médiacritiques* à partir du n°€

Tarif adhérent: **10 €**

Tarif normal: **20 €**

Union européenne et Suisse: **25 €**

Reste du monde: **32 €**

► **Je commande**

Le DVD des «Nouveaux Chiens de garde»: **18,40 €**

Le livre *L'Opinion, ça se travaille...*, aux éditions Agone: **12,50 €**

Le livre *«Au nom de la démocratie votez bien!»,* aux éditions Agone: **15 €**

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Courriel:

Signature:

Bulletin à découper, photocopier ou recopier sur papier libre, et à renvoyer, accompagné d'un chèque à l'ordre d'«**Action-Critique-Médias**», à l'adresse suivante: Acrimed – 39, rue du Faubourg-Saint-Martin – 75010 Paris
Tél.: 09 52 86 52 91 — Courriel: acrimedinfo@gmail.com

APOLOGIES MÉDIATIQUES : BIENVENUE CHEZ MOIX

L'« affaire Moix » offre une nouvelle occasion de mesurer la rectitude et l'indépendance qui règnent dans le landerneau médiatico-culturel. Dans le grand monde des petites vertus littéraires, comment quelqu'un dont les abjections sont à ce point avérées et durables peut-il continuer de se répandre si fréquemment dans les médias, plus encore, même, qu'avant la divulgation de ses écrits et dessins racistes et antisémites ?

C'est que le sulfureux Rastignac ne manque pas de soutiens dans les lettres françaises. Rappelons d'abord que Grasset, éditeur de notre écrivain meurtri, est composé d'un triumvirat Olivier Nora – Jean-Paul Enthoven – Bernard-Henri Lévy, lesquels n'ont pas tardé à réagir aux récentes révélations. Le premier, dans une audacieuse tentative d'euphémisation, n'a pas voulu s'épancher au sujet de caricatures parues jadis dans un « fanzine lycéen lu par quinze personnes » (*Le Monde*, 2 sept.). Le second en revanche, mi-exalté, mi-nostalgique, n'a pu se contenir : « Je l'ai beaucoup aimé, il est fou mais c'est l'écrivain le plus talentueux que j'aie publié. » (*Le Figaro*, 31 août).

Quant à Bernard-Henri Lévy, il s'est fendu d'un de ses poignants bloc-notes (*Le*



Dessin initialement paru dans *L'Anticapitaliste* n°488.

Point, 1^{er} sept.). Yann Moix aura l'occasion d'y répondre le jour même au micro de l'émission « Signes des temps », animée par un autre ami, Marc Weitzmann, à qui il a fait un aveu : « On se dit tout Marc, on se connaît bien; en tout cas, Marc, de moi à vous, je vous estime. Véritablement, vous le savez. » (*France Culture*, 1^{er} sept.). Et

Comment quelqu'un dont les abjections sont à ce point avérées et durables peut-il continuer de se répandre si fréquemment dans les médias ?

de poursuivre, cette fois-ci au sujet de BHL, autre compagnon de route : « Je suis bouleversé par la réaction de Bernard-Henri Lévy... Je suis allé voir Bernard pour lui proposer des manuscrits. Je dis Bernard car Bernard est un ami. »

C'est que préalablement, dans une émouvante confession – certes un peu gênante – Yann Moix venait en effet de reconnaître que : « 1989 (...) était pour moi mon année noire, mais il est vrai aussi que quand j'étais adolescent, j'avais lu l'intégralité de l'œuvre de Bernard-Henri Lévy que je connaissais quasiment par cœur; je recopiais des passages de *La Barbarie* à visage humain que je mettais dans des copies de bac ou de philo. J'avais été extrêmement intéressé par L'Idéologie française et quand il est sorti – j'avais 13 ans – je le lisais à 14-15

ans. Je me suis même mis à lui ressembler à un moment donné de ma vie, je voulais mettre les mêmes chemises. » Quand BHL évoquait les « errements passés » de son protégé, il ne croyait pas si bien dire...

Fort heureusement, la veille de son passage sur *France Culture*, Yann Moix avait également pu compter sur Laurent Ruquier, son ex-employeur, et ses deux chroniqueurs du jour, Adèle Van Reeth et Franz-Olivier Giesbert, pour lui dérouler complaisamment le tapis rouge sur une chaîne de télévision publique, afin qu'il puisse se repentir à son aise (*France 2*, 31 août). Privilège d'entre-soi, du reste, totalement assumé par la productrice de l'émission « On n'est pas couché » mais également de... « *Chez Moix* », animée par l'intéressé sur *Paris Première* en 2018. Le 29 août, Catherine Barma répondait en effet à Sonia Devillers, au sujet de la possible « mise en danger » de « *Chez Moix* » : « Au moment où je vous parle, pas du tout. Jusqu'à présent, il est très apprécié. Yann Moix est une personnalité particulière, c'est incontestable, c'est quelqu'un qui a un grand talent. [...] Il est courageux, il l'a prouvé, je pense qu'il s'en expliquera. » (*France Inter*, 29 août). Bilan des courses : l'émission ne sera finalement pas reconduite, et Yann Moix décidera en son âme et conscience de « mettre un terme » à la promotion de son dernier opus, « choisissant de se mettre en retrait des médias » (*L'Obs*, 2 sept.). Jusqu'à quand ?



mur
de
l'argent

OÙ VONT LES MÉDIAS?

Depuis les années 1990, on assiste à de nombreuses mutations dans le secteur des médias. Quelles en sont les conséquences sur la production de l'information?

Depuis l'avènement d'Internet, les modèles économiques et de gestion des médias classiques (télévision, radio, presse) ont tous été transformés: de monomédias, ils se sont mutés en multimédias. À cette mutation s'ajoute une évolution de la demande d'information: les supports sont différents et le rythme de diffusion et de réception de l'information s'est modifié. De plus, les consommateurs sont à leur tour producteurs et prescripteurs d'information via les réseaux sociaux: les médias sont désormais des médias de flux continu.

Avec la libéralisation du secteur des télécoms, on assiste à l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché des médias, par le biais d'intégration verticale. Nous connaissons déjà l'intégration horizontale – qui consistait à racheter des médias analogues ou fusionner deux titres. Désormais, les nouveaux acteurs des médias sont les gestion-

naires des « tubes », des « réseaux » : en l'occurrence Orange, Bouygues, SFR et Free. La composition de ces grands groupes amplifie de fait leur puissance et pose la question de l'indépendance des politiques (qui « laissent faire », encore et toujours) par rapport aux médias, et interroge encore plus sur l'indépendance des journalistes par rapport à leur employeur.

La mainmise qu'opère sur les médias par exemple un personnage comme Patrick Drahi (propriétaire de SFR et onzième fortune française) en rachetant le Groupe L'Express, le quotidien *Libération*, RMC et BFM-TV pose plusieurs problèmes. En effet, nous sommes ici au cœur d'une stratégie qui consiste à capter des sources différentes de publi-

cité et à proposer des « offres groupées » aux consommateurs (abonnements Internet plus média) afin d'accroître le pouvoir d'influence de l'heureux propriétaire – un pouvoir qui n'est pas que symbolique.

La durée d'un long sujet dans un journal télévisé est actuellement de 90 secondes alors qu'elle était de trois à quatre minutes dans les années 1980.

LES ACTES FONDATEURS DE LA PRESSE

Aussi, dans les rédactions, les journalistes sont en train de devenir des journalistes multitâches, qui doivent travailler sur différents supports (blogs, réseaux sociaux) en intégrant de nouvelles fonctions (son, images). Au rythme de l'information continue, ils doivent faire toujours plus vite et toujours plus bref – ainsi, la durée d'un long sujet dans un journal télévisé est actuellement de 90 secondes alors qu'elle était de trois à quatre minutes dans les années 1980.

Conséquence: la précarité des journalistes produit une information précaire. Ce qui explique et justifie le scepticisme du grand public à l'égard des médias traditionnels, qui sont en réalité peu diversifiés et accumulent bourdes et erreurs. Sans parler de mensonges explicites.

Le média traditionnel qui a été le plus bouleversé par ces changements est la presse. Le nombre de quotidiens nationaux d'information générale est passé de vingt-huit en 1946 à huit aujourd'hui; et le nombre de quotidiens régionaux de cent-soixante-quinze à environ cinquante-cinq. Ce constat chiffré se double d'une autre donnée bien réelle: le chiffre d'affaires de la presse écrite – et surtout des quotidiens nationaux ou régionaux – diminue. Et, de fait, les recettes totales baissent continuellement depuis 2000.

Plusieurs explications permettent d'éclairer cette situation: la stagnation puis la baisse des ventes; l'arrivée en force de nouveaux entrants sur le marché de l'information: Internet et ses «*pure players*» d'information (Rue89, Atlantico, Mediapart, etc.), les quotidiens financés par la publicité (CNews, 20 Minutes, Métro, etc.); et aussi le développement de nouveaux outils qui permettent, entre autres, de diffuser de l'information (Twitter, Facebook, etc.).

Mais également la baisse des recettes publicitaires, qui touche fortement la presse écrite. Les annonceurs se sont reportés vers de nouveaux secteurs (Internet) et ont modifié leurs méthodes de marketing, engageant ainsi un cercle vicieux: le prix de l'encart dans la presse est en chute libre; donc moins d'euros pour les quotidiens; donc diminution de la pagination; donc baisse des ventes; et donc, *bis repetita*, chute des recettes publicitaires. À ces éléments s'ajoutent évidemment la transformation des modes de consommation qui suit le développement des smartphones et la primeur donnée à l'instant.

Pour conclure, l'arrivée d'Internet a encore accru le développement et l'emprise des groupes multimédias et industriels apparus dans les années 1980 et 1990. Sans règle, sans contrainte, ils tentent d'étendre leurs parts de marché dans tous les domaines (presse,



télévision, radio, édition, cinéma, Internet, etc.) pour accroître leur sphère de profit (souvent) ou d'influence (toujours).

La critique des médias a parcouru beaucoup de chemin. Et les médias ont changé. Mais le principal problème, lui, reste inchangé. La création de quotidiens financés par la publicité, les mutations des entreprises de médias devenant multimédias et les déclinaisons à l'infini des chaînes «*thématiques*» ne sont qu'un paravent d'un pluralisme anémié qui continue d'ombrager les connexions et alliances entre les groupes: la pluralité des organes d'information n'implique pas le pluralisme de l'information. D'autant que les médias appartiennent toujours aux dominants, au sein de groupes toujours plus grands; et l'information est toujours le reflet de ceux qui la produisent. ■

GOOGLE & CIE: MAIN BASSE SUR L'INFORMATION

Depuis les années 2000, les géants du numérique n'ont cessé d'accroître leur influence dans la diffusion et la production de l'information. Aujourd'hui, de nouvelles formes de collusion entre médias et multinationales du numérique sont à l'œuvre au détriment du journalisme.

Le développement de l'usage d'Internet, à partir de la fin des années 1990, a bouleversé l'économie générale de la communication, et entraîné des transformations majeures dans le secteur des médias¹. Il a notamment conduit à la constitution d'un véritable oligopole dans la distribution des contenus et des services en ligne. Les multinationales qui le composent sont désignées par un acronyme: GAFAM, pour Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft². La montée en puissance de ces « géants du web » s'inscrit dans une évolution large de rapprochement du secteur des industries culturelles et médiatiques avec ceux des télécommunications et de l'informatique.

L'EMPRISE DES GAFAM

Les chercheurs Nikos Smyrniatos et Franck Rebillard ont étudié leur influence sur la production et la diffusion de l'information en ligne³. Ils expliquent la place centrale qu'occupent les GAFAM dans l'environnement numérique par leur rôle d'intermédiaires de l'information, ou d'*infomédiaires*. Ce rôle consiste à sélectionner, organiser, hiérarchiser et mettre à disposition des informations en ligne de manière personnalisée pour les internautes. Pour cela,

sont élaborés des algorithmes complexes qui s'apparentent à des « boîtes noires » et qui contribuent à orienter les flux des informations. À ce titre, les GAFAM ont su se rendre indispensables, comme en témoignent les chiffres édifiants présentés par Nikos Smyrniatos⁴:

La fonction d'accès à l'information ou aux contenus en ligne est d'abord assurée par les moteurs de recherche. Dans ce domaine Google exerce une domination sans partage avec une part de marché mondiale de plus de 70%, dépassant les 90% en Europe. Dans le domaine de l'actualité, Google et Facebook sont les deux plus gros pourvoyeurs de trafic pour les sites d'information: ils totalisent plus de deux tiers du trafic entrant en moyenne en France comme aux États-Unis. Ils deviennent ainsi indispensables aux éditeurs de presse qui se trouvent dans l'obligation de se conformer à la fois à leurs exigences économiques et à leurs règles techniques.

Un des exemples les plus emblématiques des incursions des GAFAM dans la filière de l'information est la mise en place de Google News en 2002 aux États-Unis (un an plus tard, Google Actualités sera lancé en France). Ce service illustre la capacité des algorithmes de la firme californienne à organiser les informations issues d'une multitude de sources et la consultation de manière individualisée. Son suc-

1. Voir pp. 4-5.

2. Liste à laquelle il conviendrait d'ajouter, pour l'Asie, des multinationales telles que Alibaba, Baidu ou Tencent.

3. Voir Franck Rebillard et Nikos Smyrniatos, « Quelle "plateformisation" de l'information? Collusion socioéconomique et dilution éditoriale entre les entreprises médiatiques et les infomédiaires de l'Internet », *tic&société*, Vol13, n°1-2, 2019.

4. Nikos Smyrniatos, *Les GAFAM contre l'Internet, une économie politique du numérique*, INA, 2017.

5. Selon une enquête de la Pew Research Center (2018) et du Reuters Institute for the Study of Journalism (2018).

cès a permis à Google de se placer comme intermédiaire de premier plan entre les contenus des sites d'actualité et les internautes.

Ses concurrents ne sont cependant pas en reste, comme le montrent plusieurs enquêtes⁵ : la part de la population française ayant recours aux réseaux sociaux (comme Facebook ou Twitter) pour s'informer sur l'actualité atteindrait 45% en 2017 – jusqu'à 68% de la population états-unienne. Dans les deux pays, plus de la moitié des sondés utilisaient le téléphone portable à cette fin. Des pratiques convoitées par les GAFAM, et dont ils ont su tirer profit dès 2015 : le lancement d'Apple News, sur le modèle de Google News ; de Snapchat Discover et de Facebook Instant Articles, à destination des éditeurs de presse souhaitant adapter leurs articles sous forme de « snaps »⁶ ou d'articles Facebook à chargement rapide – moyennant, bien sûr, partage des ressources publicitaires

LES RECETTES PUBLICITAIRES : ENJEU D'UNE « COOPÉTITION »

Et c'est précisément là que le bât blesse. Les initiatives des géants d'Internet sur le terrain des entreprises médiatiques témoignent de leur rapport d'interdépendance, que Nikos Smyrnaiois et Franck Rebillard qualifient de « coopération » : coopération, d'une part, puisque les médias fournissent des contenus pour les *infomédiaires* qui, en retour, accroissent leur audience ; compétition, d'autre part, sur le marché de la publicité en ligne. En 2017 en France, en dehors des recettes publicitaires associées aux activités de moteurs de recherche⁷ (2 milliards d'euros captés à 90% par Google), l'affichage de publicité contextuelle représentait 1,45 milliards d'euros répartis entre réseaux sociaux (669 millions), acteurs de la presse écrite (234 millions) et de la télévision notamment via les *replays* d'émissions (126 millions).

Dans la concurrence pour l'accès aux revenus publicitaires, les *infomédiaires* disposent d'une position stratégique, en amont des sites de presse. Le référencement des contenus de ces derniers leur permet de bénéficier d'une audience importante, monétisée sous forme de publicités. Mais cela ne va pas sans les protestations des éditeurs de presse, qui ont vu

leurs revenus publicitaires fondre. Nikos Smyrnaiois et Franck Rebillard évoquent les relations tendues entre le GESTE (groupement d'éditeurs de contenus numériques rassemblant les principaux médias

nationaux français) et Google après le lancement de son service Actualités ainsi que l'épilogue, dix ans plus tard⁸ :

À côté d'accords bilatéraux et ponctuels pouvant d'ailleurs donner lieu à versement monétaire, un accord collectif est finalement intervenu entre des entreprises médiatiques et un infomédiaire majeur, devenus si interdépendants qu'ils n'avaient finalement plus d'autre choix que de s'entendre. En 2013, sous l'égide du Président de la République François Hollande, un fonds financé par Google (Fonds pour l'innovation numérique dans la

On est progressivement passé d'un rapport de coopération/compétition entre les médias et les infomédiaires, à une vassalisation des premiers par les seconds.

presse) et cogéré par une association constituée de représentants des principaux newsmagazines et quotidiens nationaux français (Association de la presse d'information politique et générale) a été créé, se substituant d'ailleurs à une partie des aides publiques à la presse. La mise en place de ce fonds a été critiquée par certains acteurs de la filière (en particulier les pure players par l'intermédiaire de leur syndicat professionnel Spiil) au motif que ses subsides étaient réservés aux médias les plus établis et conditionnés à l'utilisation des outils et des services de Google.

Ainsi est-on progressivement passé d'une « coopération » entre les médias et les *infomédiaires* à une vassalisation des premiers par les seconds. Une nouvelle étape est même encore franchie, selon les deux chercheurs, avec les nouveaux services de consultation de l'actualité mentionnés précédemment (Apple News, Snapchat Discover, Facebook Instant Articles). Dans le cadre de ces partenariats, les médias passent bien souvent par les régies publicitaires des GAFAM pour commercialiser leurs espaces de publicité, « parachevant le processus de délégation de leur activité de vente de publicité en ligne ».

L'INGÉRENCE ÉDITORIALE DES GÉANTS DU NUMÉRIQUE

Mais, au-delà de la question publicitaire, c'est surtout la question de l'impact de la mainmise des géants du numérique sur la production de l'information et ses formats qui est posée. Dans les années 2000 déjà, les éditeurs de presse en ligne étaient confrontés aux exigences du *Search Engine Optimization* (SEO), c'est-à-dire à « l'optimisation » du contenu des articles de sorte à maximiser leur

“Google et Facebook deviennent indispensables aux éditeurs de presse qui se trouvent dans l'obligation de se conformer à la fois à leurs exigences économiques et à leurs règles techniques.”

6. Les « snaps » sont de courts messages vidéo ou photo, échangés par les internautes sur l'application Snapchat.

7. Ces recettes sont liées aux « liens sponsorisés », lorsqu'une entreprise paie Google pour apparaître en tête des résultats affichés sur le moteur de recherche.

8. Voir Franck Rebillard et Nikos Smyrnaiois, *op. cit.*

Au-delà de la collusion entre médias et géants du numérique sur la gestion commerciale de la publicité, les relations étroites nouées entre les GAFAM et les médias ajoutent la dilution du journalisme dans le moule éditorial des grandes plateformes.

visibilité sur les moteurs de recherche, et ainsi, l'audience – désormais mesurée instantanément à travers différents indicateurs. Autant de contraintes devant être prises en compte en amont par les journalistes, dans le choix des angles et la production des contenus (articles, vidéos). Pour Nikos Smyrnaio et Franck Rebillard, l'emprise croissante des GAFAM s'est ainsi traduite par une accentuation des interventions uniformisantes des *infomédiaires* sur le fond (choix éditoriaux et du mode de traitement journalistique) comme sur la forme (mises en page adaptées aux différentes plateformes notamment).

Ces interventions peuvent notamment prendre la forme de relations étroites entre les équipes éditoriales de certains médias et des *infomédiaires* dans le cadre des différents partenariats mis en place. C'est par exemple le cas, depuis 2016, entre Snapchat et

la « Snapteam » du *Monde*, mais pas seulement... Le 5 septembre 2019, Facebook annonçait de nouveaux partenariats avec *Le Monde*, Brut et BFM-TV, visant à produire des contenus exclusifs pour Facebook Watch, une plateforme vidéo hébergée sur le réseau social. Dans le cas du *Monde*, en plus des fonds que lui octroie Facebook pour financer la « lutte contre les fake news »⁹, le journal produit depuis la rentrée 2019 une série vidéo de 44 épisodes hebdomadaires consacrés à l'environnement. Nul doute que dans un tel cadre, les reportages sur les gros pollueurs du net vont fleurir dans les colonnes « facebookées » du *Monde* ! Mais qu'importe. Entre Louis Dreyfus, président du directoire du quotidien « de référence » et Laurent Solly, vice-président de Facebook pour l'Europe du Sud, le courant passe à merveille. Le premier ne manque jamais de remercier Facebook d'être un « levier de croissance » faisant grimper en flèche le nombre d'abonnés digitaux, là où le second se félicite que la « culture marketing » soit désormais digérée :

Laurent Solly: Si, au départ, il a été difficile, pour les équipes du Monde, de partager la culture du marketing digital, le travail a été commun pour adopter nos pratiques au profit des services du quotidien. Nous avons donc identifié des bassins d'audience pour construire des parcours d'abonnement personnalisés. Et ce, via la promotion d'articles personnalisés, l'installation d'application, puis les offres d'abonnement, sans oublier, ensuite, les outils de fidélisation.¹⁰

Quant à BFM-TV, le rendez-vous est dorénavant quotidien sur Facebook Watch: depuis septembre 2019 en effet, l'animateur du soir Bruce Toussaint prend les rênes du programme « Bonsoir Bruce », qui, tout en n'excédant jamais les 10 minutes, prétend « approfondir l'événement d'actualité du jour grâce à l'expertise de la rédaction et une narration percutante. »¹¹ Vous avez dit misère ? Ainsi, au-delà de la collusion entre médias et géants du numérique sur la gestion commerciale de la publicité, les relations étroites nouées entre les GAFAM et les médias ajoutent la dilution du journalisme dans le moule éditorial des grandes plateformes.

MENACES SUR LE PLURALISME

Bien sûr, le développement d'Internet n'a pas apporté qu'un lot de mauvaises nouvelles pour le journalisme. Le « tournant numérique » a aussi rendu possible, en réduisant les coûts de diffusion, la mise à disposition d'une quantité considérable d'informations pour un large public; ainsi que le développement de médias différents: sites d'information en ligne indépendants ou médias associatifs (comme par exemple le site d'Acrimed). Autant d'initiatives s'efforçant d'apporter leur contribution au pluralisme médiatique malgré les contraintes économiques, autant de pratiques du journalisme affranchies de la course à l'audience et aux revenus publicitaires qui caractérise les grands médias.

Mais toujours est-il que dans l'écosystème médiatique, ces initiatives demeurent marginales, en particulier en comparaison de l'influence considérable dont bénéficient les géants d'Internet. D'autant que la visibilité de la presse indépendante en ligne demeure, au moins en partie, dépendante des grands *infomédiaires*; et que la visibilité accrue des médias « partenaires », acceptant les termes des GAFAM, se fait au détri-

“Les GAFAM œuvrent moins en faveur de la diversité des opinions et du pluralisme culturel et politique qu’au profit d’une marchandisation accrue de la culture, de l’information et des rapports sociaux.”

9. Facebook finance aussi *Libération* pour Checknews, ainsi que d'autres médias ayant développé des programmes similaires. La stratégie de Facebook en ce domaine a été intensifiée en 2017, notamment au travers du programme « Facebook Journalism Project », censé, comme le rapportait *Le Monde* (13 juil. 2017), « aider les médias, après une série de polémiques liées notamment à l'élection de Donald Trump et au rôle des "fausses informations" ».

10. Propos rapportés dans l'article « Le Monde et Facebook intensifient leur partenariat », *emarketing.fr*, 5 sept. 2019.

11. « BFM-TV lance "Bonsoir Bruce", un programme quotidien inédit sur Facebook Watch », *BFM-TV*, 6 sept. 2019.

ment d'acteurs de plus petite taille et d'une information différente. Comme le note Nikos Smyrniaios, contrairement à certains discours enchanteurs sur les GAFAM, ces derniers «œuvrent moins en faveur de la diversité des opinions et du pluralisme culturel et politique qu'au profit d'une marchandisation accrue de la culture, de l'information et des rapports sociaux».

Les GAFAM pourraient même contribuer à une forme de censure plus ou moins insidieuse. Plusieurs cas de décisions arbitraires en témoignent : fin août 2019 en France, l'audience de plusieurs pages Facebook de collectifs militants a brutalement chuté, sans que la raison en soit connue¹². Un an auparavant, au nom du combat contre les «fake news» et l'ingérence des puissances étrangères, Facebook supprimait aux États-Unis plusieurs centaines de comptes d'activistes et pages de collectifs de gauche. En 2017, c'était Google qui était montré

12. Voir «Facebook anéantit l'audience d'une partie de la gauche radicale», Mediapart, 29 août 2019.

13. Voir «Facebook escalates censorship of left-wing, anti-war organization», WSWS.org, 23 août 2018.

du doigt suite à la chute vertigineuse de plusieurs sites de gauche socialiste et anti-guerre¹³.

Plusieurs multinationales disposent ainsi d'un pouvoir sans précédent sur la circulation et la production de l'information. La mainmise des GAFAM pose assurément une question démocratique majeure. Elle appelle différentes formes de réponses, comme le renforcement – nécessaire – des médias indépendants (et une vigilance quant à la réalité de cette indépendance vis-à-vis des géants du numérique). Mais elle appelle également une réponse politique. Celle-ci doit prendre la forme d'une réglementation ambitieuse et stricte du secteur des médias et des télécoms. L'information doit être un bien commun, et non une marchandise ou un levier d'influence dans l'escarcelle de grands groupes privés. ■

actualité des médias

VINCENT BOLLORÉ CONTINUE DE DÉMOLIR CANAL+

D'après le média en ligne Les Jours (4 juil.), entre 500 et 700 salariés du groupe Canal+, soit au moins 18% de ses effectifs en France, seraient visés par un nouveau plan de départs volontaires. Il s'agit du plan social le plus important depuis la reprise en main autoritaire de Canal+ par le milliardaire Vincent Bolloré en 2015. La situation est telle que, «harassés par quatre ans de Bolloré, beaucoup de salariés se disent "presque soulagés" de pouvoir partir. Avec les coupes dans les programmes certains sont d'ores et déjà au chômage technique: "On n'est plus fiers, on n'est plus rien." Suffirait que les conditions de départs soient avantageuses pour que le plan social soit un vrai succès...» Est-il besoin de commenter ?

BFM-TV ÉPINGLE POUR SES PRATIQUES D'ÉVASION FISCALE

D'après une enquête du Média (8 juil.), la chaîne d'information en continu BFM-TV ferait transiter une partie importante de ses bénéfices par des paradis fiscaux tels que Jersey ou le Luxembourg. Une pratique qui daterait de 2009 mais aurait continué après le rachat de la chaîne par le milliardaire Patrick Drahi en 2015. Dans une interview à *Télérama* (10 juil.), le PDG du groupe SFR (qui possède BFM-TV) Alain Weill préfère parler «d'optimisation fiscale» plutôt que de fraude, et n'exclut pas d'attaquer Le Média en justice.

BRUNO ROGER-PETIT PRÉPOSÉ AUX HOCHETS

D'après *Le Canard enchaîné* (21 août), l'ancien journaliste Bruno Roger-Petit supervise désormais la gestion des récompenses pour services rendus à l'Élysée : «C'est par lui qu'il faut passer pour avoir un beau ruban rouge (Légion d'honneur) ou bleu (ordre du Mérite).» Nommé porte-parole de l'Élysée il y a deux ans pour ses bons et loyaux éditoriaux dans le magazine *Challenges* pendant la dernière campagne présidentielle, Bruno Roger-Petit n'était en effet pas le moins bien placé pour la distribution des hochets.

ACCORD AU GROUPE LE MONDE

Un accord a été trouvé entre le «Pôle d'indépendance», qui représente les personnels, et les deux actionnaires majoritaires (Matthieu Pigasse et Xavier Niel). Ces derniers devraient se partager à égalité les parts du groupe Prisa, qui cède sa participation dans la holding Le Monde libre (détenant 75% des parts du groupe Le Monde). Le «Pôle d'indépendance» obtient un droit de véto en cas d'entrée au capital d'un actionnaire de contrôle – charge à lui, le cas échéant, de trouver un repreneur dans les six mois. Cette exigence était portée par les salariés du groupe face à la menace d'une prise de contrôle par Daniel Kretinsky, homme d'affaires tchèque, qui a déjà racheté 49% des parts de Matthieu Pigasse. Ce dernier obtient quant à lui un prix plancher pour une éventuelle reprise de ses parts restantes. ■



MACRON CONTRE LE JOURNALISME

La violence sociale et économique infligée à l'ensemble de la société par le gouvernement Macron depuis le début de son quinquennat n'épargne pas le journalisme. S'accumulent ainsi les attaques contre la liberté d'informer, visant à entraver juridiquement le travail des journalistes, à les intimider judiciairement, voire physiquement, et au besoin à censurer.

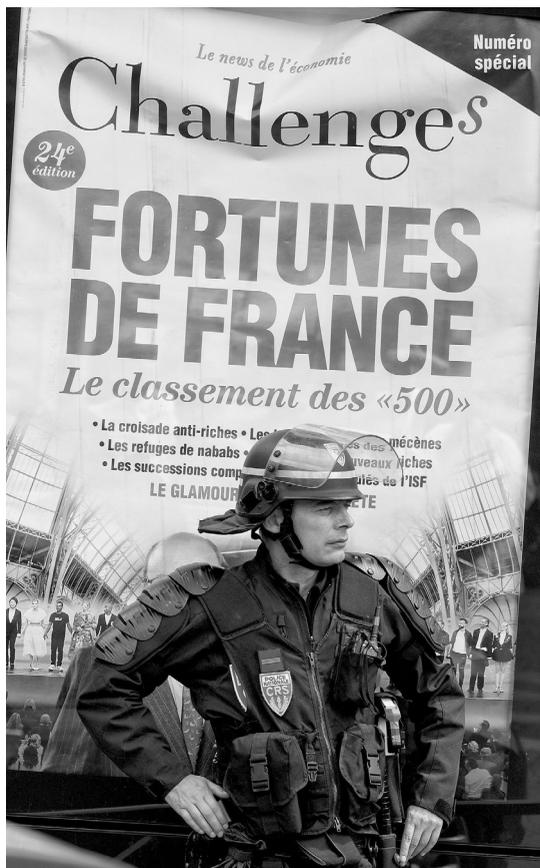
Depuis l'élection d'Emmanuel Macron en mai 2017, les attaques du gouvernement contre les médias touchent toute la chaîne de production de l'information. Elles se manifestent, tout d'abord, dans des projets de loi et des textes législatifs, dont les deux piliers sont la loi dite du « secret des affaires » et la loi « fake news ». Elles prennent aussi la forme de saignées budgétaires, « baisses de dotations » infligées à l'audiovisuel public, qui assèchent un peu plus sa capacité de produire une information de qualité (voir pp. 22-27). Elles s'incarnent encore dans des plaintes gouvernementales, ciblant des articles de presse jugés embarrassants pour l'État et ses affaires politico-économiques, ou dans les convocations de journalistes par l'appareil d'État. Elles s'exercent également dans les violences policières à l'encontre des journalistes, visés en tant que tels, entravés sciemment dans l'exercice de leur métier, en particulier durant les mois de mobilisations des gilets jaunes, mais également au cours des manifestations « anti-G7 », en août 2019. Des violences dont l'ampleur a été jugée « inédite » par Reporters sans frontières en mai 2019. Enfin, ces attaques se traduisent dans un certain nombre de déclarations et d'anathèmes publics qui, du fait de leur fréquence, créent une petite

musique témoignant d'un mépris profond pour la profession, autant que d'un rapport pour le moins contrarié à la critique, adossé à une violence, verbale cette fois-ci, parfaitement assumée (voir p. 16).

DES LOIS LIBERTICIDES: DU « SECRET DES AFFAIRES »...

Dix mois. C'est le temps qu'il aura fallu au gouvernement Macron pour déclencher une première vague d'indignation dans le secteur des médias, après avoir mis à l'agenda de l'Assemblée nationale la loi relative à la protection du secret des affaires. Cette dernière fut promulguée le 30 juillet 2018, malgré la mobilisation de plus d'une centaine de syndicats de journalistes, sociétés de rédacteurs, organes de presse, collectifs et ONG, dans le cadre notamment du collectif « Informer n'est pas un délit » et de la pétition « Stop secret des affaires », qui a recueilli plus d'un demi-million de signatures. Cette large mobilisation s'est confrontée à l'inflexibilité du pouvoir politique et de l'Assemblée, sourds aux revendications des journalistes, mais tout ouïe à celles des industriels.

Faisant sien l'adage de Gilles Le Gendre selon lequel l'erreur des cadres de La République en marche serait d'être « trop intelligents, trop subtils, et trop techniques », le rapporteur de la loi et député LREM



1. Sur le site d'Acrimed, lire «La loi dite "Secret des affaires": extension du domaine de la répression, restriction du champ des investigations», 31 mai 2018. Et revoir en vidéo la réunion publique du 7 juin 2018 avec Olivier Petitjean (journaliste à Basta!, en charge de l'Observatoire des multinationales) et Laura Rousseau (association Sherpa) : «Jeudi d'Acrimed: la loi "secret des affaires", un danger pour la liberté d'informer», 28 juin 2018.

Raphaël Gauvin, ancien avocat d'affaires, affirmait que «[leur] démarche n'a pas toujours été comprise» (*Libération*, 13 juin 2018). Selon des propos rapportés par *Le Monde* (18 janv. 2018), il osait encore: «Contrairement à ce que certains pensent, [c'est aussi] pour mieux protéger les journalistes», tandis que sur France Info (26 mars 2018), il balayait d'un revers de main toutes les questions de Jean-Pierre Canet, co-fondateur de l'émission «Cash Investigation»: «En aucun cas, la loi ne remet en cause la liberté d'informer».

Et pourtant... Comme nous l'écrivions en mai 2018¹, cette loi «s'inscrit dans une tendance durable de la part des détenteurs du pouvoir économique à mobiliser les ressources du droit pour dissuader les enquêtes portant sur la façon dont ils mènent leurs affaires et soustraire ainsi à l'attention du public des informations d'intérêt général.» Une aubaine pour des capitalistes adeptes des «procès-bâillons», infligés aux journalistes d'investigation dans le seul but de les dissuader d'enquêter, en faisant peser sur leurs épaules des menaces juridiques, symboliques et financières. Le cas de Vincent Bolloré – pour ne citer que lui – et de son acharnement contre les médias, de *Mediapart* à *Challenges* en passant par *L'Obs*, *Le Point*, France 2 ou *Basta!*, est exemplaire. Et ce ne sont pas les maigres dispositions prétendant garantir la liberté d'expression qui feront office de garde-fous. Jusqu'à la promulgation de la loi, le collectif «Stop secret des affaires» n'a en effet eu de cesse d'alerter sur un texte qualifié d'«outil de censure inédit»:

La définition au large spectre du secret des affaires permettra aux entreprises de soustraire l'essentiel de leurs informations du débat citoyen. Les lanceurs d'alerte seront systématiquement entraînés en justice, avant même de pouvoir faire la preuve de leur bonne foi. Les représentants du personnel pourront être poursuivis pour avoir diffusé des informations aux salariés. Les ONG devront démontrer qu'elles agissent pour le bien commun. Et les organes de presse pourront être assignés devant des tribunaux de commerce. (Libération, «Secret des affaires: monsieur le Président, en marche vers la censure?», 12 juin 2018)

Les conséquences de l'adoption de ce texte ne se sont pas fait attendre. Deux mois plus tard, le site *Les Jours* (27 sept. 2018) rapporte que, invoquant le secret des affaires, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a effacé d'un document transmis à un avocat «des informations essentielles [concernant] le lieu de production et le nom

LREM et médias: entre collusions et menaces

► **MAI 2017:** À peine élu, le nouveau Président choisit nominativement, au sein des rédactions, et contre tous les usages, les journalistes qui l'accompagneront dans un déplacement au Mali. Le service de presse de l'Élysée recourra à cette pratique lors de déplacements ultérieurs (usine Whirlpool en octobre 2017; usine L'Oréal en février 2018; interview par Jean-Pierre Pernaut en avril 2018, etc.)

► **MAI 2017:** Plainte d'En marche contre *La Lettre A*, suite à la publication d'un article portant sur les donateurs du mouvement dans le cadre des «Macron Leaks».

► **JUIN 2017:** Plainte du ministère du Travail contre X (publication par *Libération* du projet de réforme du Code du travail).

► **JUIN 2017:** François Bayrou, alors ministre de la Justice, appelle en personne le directeur

de la cellule d'investigation de Radio France pour se plaindre de ses «méthodes inquisitrices» et le menace de poursuites pour «harcèlement».

► **AOÛT 2017:** Bruno Roger-Petit, journaliste multimédias et chroniqueur à *Challenges* durant la campagne présidentielle, est nommé porte-parole de l'Élysée.

► **AOÛT 2017:** Plainte en diffamation de Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des

de l'entreprise qui fabrique le principe actif du nouveau Levothyrox [NDLR: un médicament dont la nouvelle formule est mise en cause pour ses effets indésirables]». En

Jusqu'à la promulgation de la loi, le collectif «Stop secret des affaires» n'a eu de cesse d'alerter sur un texte qualifié d'«outil de censure inédit».

novembre 2018, soit quatre mois après la promulgation de la loi, *Le Monde* bute à son tour sur le secret des affaires dans le cadre d'une investigation de longue haleine menée avec des journalistes internationaux sur les dangers de certains implants médicaux (« Implant Files »)². Au nom de la loi, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) n'arbitre pas en

faveur du quotidien, qui s'est vu refuser la transmission de documents par l'entreprise chargée d'attribuer aux dispositifs médicaux des certificats sans lesquels ils ne pourraient être vendus en Europe. *Le Monde* a par la suite saisi le tribunal administra-

tif, rejoint par 36 autres organisations, sans qu'aucune date ne soit fixée, à ce jour, pour l'examen du dossier. Une entrave évidente à l'enquête et au droit d'être informé:

Alors que l'invocation du secret des affaires était plutôt attendue de la part de firmes souhaitant protéger leurs intérêts commerciaux, c'est une instance publique qui en use pour la première fois. Et, qui plus est, pour l'opposer à des journalistes en quête de documents publics concernant une question de santé. (*Le Monde*, 2 juil. 2019)

... À LA PRÉTENDUE LUTTE CONTRE LES «FAKE NEWS»

Au même moment s'abat un deuxième coup de massue. En novembre 2018, le Parlement vote la «loi contre la manipulation de l'information» en période électorale, dite loi contre les «fake news», annoncée par Emmanuel Macron dès janvier de la même année, et à nouveau très décriée par les journalistes et de nombreuses associations, comme La Quadrature du Net. Tous dénoncent le caractère flou et bancal des définitions que donne la loi aux «fausses nouvelles». Les critiques pointent également l'hypocrisie que représente la restriction de son champ d'application, cantonné aux trois mois précédant un scrutin national. Ainsi la période du «grand débat», que d'aucuns ont assimilé à une campagne électorale déguisée, seulement quelques mois avant les élections européennes, n'est-elle pas concernée... D'autres voix se sont également fait entendre contre le caractère expéditif de la procédure de référé (la décision doit être rendue par le juge dans les 48h), et contre le pouvoir grandissant octroyé au CSA et aux plateformes (Facebook, Twitter, etc.), n'ayant *a priori* ni les compétences ni la légitimité d'arbitrer «le vrai du faux» et de censurer des contenus numériques³.



comptes publics, et Sébastien Lecornu, ministre chargé des Collectivités territoriales, contre Mediapart.

► **NOVEMBRE 2017**: Menace de plainte contre X de la part de la ministre de la Culture (publication par *Le Monde* de documents portant sur la réforme de l'audiovisuel public).

► **MARS 2018**: Bertrand Delais, auteur de deux films documentaires apologétiques sur Emmanuel Macron, est nommé président de La Chaîne parlementaire (LCP).

► **AVRIL 2018**: Sibyle Veil, camarade de

promotion d'Emmanuel Macron à l'ENA, est nommée présidente de Radio France.

► **AVRIL 2018**: Violences policières contre des journalistes lors de l'évacuation de la ZAD Notre-Dame-des-Landes: plusieurs d'entre eux sont blessés, écartés, bloqués, cartes de presse photographiées, tandis que le ministère de l'Intérieur invite les rédactions à se saisir des photos et des vidéos officielles «mises à disposition» par la gendarmerie. Il en était allé de même lors de l'évacuation de Bure deux mois plus tôt.

► **AVRIL-JUIN 2018**: Nouvelles violences policières: un photojournaliste matraqué et blessé à la tête pendant une manifestation contre la réforme de la SNCF à Paris; arrestation d'un journaliste et d'une documentariste indépendants lors de l'occupation du lycée Arago à Paris.

► **JUIN 2018**: Adoption de la proposition de loi «relative à la protection du secret des affaires».

► **JUILLET 2018**: Françoise Nyssen, alors ministre de la Culture, annonce de nouvelles

Moins d'un an plus tard, en juin 2019, Nicole Belloubet et le secrétaire d'État au Numérique Cédric O lancent deux nouveaux pavés dans la mare médiatique. Dans une interview au *JDD* (15 juin 2019), la ministre de la Justice profite de l'examen de la proposition de loi «visant à lutter contre les contenus haineux sur internet» pour annoncer vouloir retirer l'injure et la diffamation de la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Prétendant également s'engager d'arrache-pied contre la «cyberhaine», Cédric O plaide quant à lui pour la création d'un «*Conseil de l'ordre*» des journalistes, «invités» à prendre leur part dans la lutte contre les fausses nouvelles, faute de quoi... «ce sera l'État qui le fera, au bout du bout». Une déclaration qui n'a pas manqué de «faire tilt» chez certains observateurs se rappelant la réaction d'Emmanuel Macron, en mai 2017 devant Jean-Jacques Bourdin, à la proposition de création d'un «*ordre des journalistes*», alors venue des rangs... du Front national. Il avait alors déclaré: «*Je n'avais pas croisé cette idée depuis l'Italie des années 1930*». Bien reçu... Face au tollé provoqué par chacune de leurs déclarations, Nicole Belloubet et Cédric O ont tour à tour rétro-pédalé avant que leurs annonces soient définitivement classées sans suite par Édouard Philippe le 17 juillet⁴.

«PORTER ATTEINTE AU CADRE JURIDIQUE QUI RÉGIT LA PRODUCTION DE L'INFORMATION ET SES AUTEURS»

Ces propositions législatives, jugées «liberticides» par une grande partie des professionnels des médias et du droit de la presse, en disent long sur la conception de l'information portée par le gouvernement actuel et sa majorité. Le climat est d'autant plus inquiétant que se dégage, en filigrane, une cohérence entre les différentes réformes: celle de porter

atteinte au cadre juridique qui régit la production de l'information et ses auteurs. En effet, qu'elles atterissent dans des tribunaux de commerce (loi «Secret des affaires»), des cours pénales (déclarations de Nicole Belloubet sur la diffamation) ou qu'elles soient arbitrées par des plateformes numériques (loi «fake news»), les affaires de presse sont soustraites à la spécialisation de la 17^e chambre du Tribunal de grande instance, créée à cet effet à la fin de la dernière guerre, voire «extrajudicialisées» dans le cas d'une régulation par les plateformes numériques. Un déplacement qui implique de priver ces affaires de toute la jurisprudence acquise depuis 1881, et des compétences de magistrats spécialisés pour arbitrer entre liberté d'expression, intérêt public et atteintes aux personnes physiques ou morales. C'est ce qu'expliquait en détail Emmanuel Tordjman, spécialiste du droit des médias et avocat de Mediapart. Au cours d'un *live* de Mediapart, il réagissait à la volonté de Nicole Belloubet de placer la diffamation et l'injure sous la compétence du droit commun⁵:

[Dans un procès de presse, il y a d'abord le critère de] la bonne foi: le juge vérifie qu'il y avait un but légitime à la publication de l'information, l'intérêt public du citoyen. Le second critère, c'est une enquête sérieuse et contradictoire. Troisièmement, la prudence et la modération dans les propos. La particularité du droit de la presse, c'est un droit de l'écrit et du langage. [...] Dans le droit pénal, on juge des comportements. Et le quatrième critère, c'est l'absence d'animosité personnelle. [...] Est-ce que [l'attaque contre la loi de 1881] n'est pas une manière de déplacer ce traitement vers des

Autant de moyens et de coups de pression, visant à bafouer le secret des sources et à traquer celles et ceux qui lancent l'alerte...

2. L'enquête rassemblait 250 journalistes issus de 36 pays différents, membres du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ).

3. Lire, par exemple, «Fake News»: Ramenons le débat européen à la source du problème», La Quadrature du Net, 2 mars 2018.

4. Au moment où nous écrivons ces lignes, la proposition de loi «visant à lutter contre les contenus haineux sur internet» est encore examinée au Parlement. Sur le site d'Acrimed, lire «La loi "haine" va transformer Internet en télévision», 4 juil. 2019.

5. «Menaces sur la liberté d'informer», *live* de Mediapart, 4 juil. 2019.

coupes budgétaires dans l'audiovisuel public: 190 millions d'euros d'ici 2022.

► **NOVEMBRE 2018**: Adoption de la proposition de loi «relative à la lutte contre la manipulation de l'information».

► **NOVEMBRE 2018 (ET APRÈS)**: Violences policières et poursuites judiciaires visant délibérément les journalistes dans le cadre des manifestations des gilets jaunes.

► **JANVIER 2019**: Marlène Schiappa, secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, co-anime avec Cyril Hanouna une

émission de «Balance ton post» sur C8. «Nous allons animer un débat comme si nous animions un atelier du grand débat national».

► **FÉVRIER 2019**: Lors d'un échange avec une poignée de journalistes, Emmanuel Macron évoque l'idée de créer des «structures» dans les médias, financées par l'État et composées de journalistes, dont les objectifs seraient de vérifier l'information et de s'assurer de sa «neutralité».

► **FÉVRIER 2019**: dans le cadre de l'affaire Benalla, le procureur de Paris lance, sans le

mandat d'un juge indépendant, une perquisition des locaux de Mediapart, que la rédaction refuse «au nom de la protection des sources et de la confidentialité de nos informations». Mediapart révèle que Matignon est à l'origine de cette perquisition et pointe «la légalité contestable de la procédure».

► **MARS 2019**: L'avocat du gilet jaune Maxime Nicolle, Juan Branco, dénonce sur Twitter un cas de censure: «La participation [de Maxime Nicolle] à l'émission d'Ardisson "Les terriens" a été censurée après tournage

SI CE N'EST PAS DANS L'JOURNAL,
C'EST QUE ÇA N'A PAS EU LIEU.



magistrats qui ont un autre regard sur les faits? Quand on va devant des juridictions pénales, une défense d'un ordre public est portée par le tribunal ou par le procureur qui demande une condamnation, et le juge peut suivre.

Au cours de la même émission, la secrétaire générale du Syndicat national des journalistes (SNJ) Dominique Pradalié évoquait à son tour un autre exemple de contournement de la loi de 1881: l'usage des «rappels à la loi», dont plusieurs journalistes ont fait l'objet pendant les mouvements sociaux récents, ou pour avoir rendu publics des documents confidentiels de l'État. Cette sanction, émise par le Parquet et non pas par un juge indépendant, censée concer-

ner des délits de droit commun, vise à faire peser une menace sur le journaliste concerné en lui imposant une période – parfois de plusieurs années – de «bonne conduite», qui, si elle était «transgressée», l'exposerait à de plus lourdes poursuites.

PLAINTES ET CONVOCATIONS: LREM, OU LA PASSION DES «POURSUITES-BÂILLONS»?

Cet ensemble de postures, de pratiques et de lois portées par l'actuel gouvernement a été parfaitement synthétisé par sa porte-parole, Sibeth Ndiaye, qui affirmait le 23 mai: «*Les journalistes sont des justiciables comme les autres*». Une déclaration qui se voulait une réaction à la convocation de neuf d'entre eux par la Direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI). En avril 2019, ce sont en effet deux journalistes de Disclose et Benoît Collombat (cellule d'investigation de Radio France) qui ont «ouvert le bal», convoqués pour «*compromission du secret de la défense nationale*». Leur enquête commune a révélé l'existence d'un rapport classé «confidentiel défense», documentant l'usage des armes vendues par la France à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis dans le cadre de la guerre au Yémen. C'est ensuite au tour de deux autres journalistes, puis d'un JRI et d'un preneur de son, travaillant tous pour l'émission «Quotidien» (TMC), de subir les auditions de la DGSI. Fin mai, Ariane Chemin, journaliste et «tête d'affiche» du *Monde*, et Louis Dreyfus, président du directoire du journal, subiront le même traitement. En cause: l'article de la journaliste ayant révélé l'implication d'un sous-officier de l'armée de l'air, compagnon de l'ex-chef de la sécurité de Matignon, dans l'affaire Benalla. Autant de moyens (et de coups) de pression, visant à bafouer le secret des sources et à traquer celles et ceux qui lancent l'alerte...

6. «Le Parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire contre Lundimatin», *Lundimatin*, 27 mars 2019.

sur ordre direct de Bolloré après que celui-ci ait été appelé à pas moins de 13 reprises par des responsables LREM, dont l'Élysée (source production).» Selon le Huffington Post, «Cyril Hanouna dit avoir subi des pressions pour annuler l'émission» où était invité Maxime Nicolle.

► **MARS 2019:** Dans la revue *Afrique contemporaine*, un dossier critique vis-à-vis de l'intervention militaire française au Mali est censuré par l'Agence française de développement (AFD), provoquant la démission de plusieurs

spécialistes en sciences humaines et la colère de plus de 200 universitaires, exprimée dans une tribune du *Monde*.

► **MARS 2019:** enquête préliminaire du Parquet de Paris contre Lundimatin.

► **MARS 2019:** Le ministre des Comptes publics Gérald Darmanin suggère de supprimer la redevance audiovisuelle.

► **AVRIL 2019:** L'entourage de Macron s'illustre dans la falsification de l'info. Selon *Le Canard Enchaîné*, l'ex-conseiller spécial de Macron Ismaël Emelien «a admis devant

les enquêteurs de l'Inspection générale de la police nationale, le 16 janvier, avoir diffusé de fausses nouvelles sur des comptes Twitter anonymes», afin de gamifier la défense de Benalla.

► **AVRIL 2019:** Deux journalistes (l'un du *Maine-Libre* et l'autre correspondant de *Ouest-France*) ont été convoqués par la gendarmerie pour avoir couvert un décrochage de portrait de Macron par des militants écologistes.

► **AVRIL-MAI 2019:** Plainte du ministère des Armées contre Disclose. Convocation

Les plaintes du gouvernement contre des journalistes et des médias sont à ranger dans la même catégorie. Et depuis l'élection d'Emmanuel Macron, elles n'ont pas manqué: de mai 2017 à septembre 2019, quatre plaintes ont été déposées par des ministres contre des enquêtes de presse. On compte également une menace de plainte du ministère de la Culture et une plainte déposée par le mouvement En marche (voir la chronologie pour le détail). En mars 2019, le Parquet de Paris ouvre lui aussi une enquête préliminaire contre le site indépendant Lundimatin pour «provocation à commettre des atteintes volontaires à la vie». Une procédure qui fait suite à la condamnation du rappeur Nick Conrad pour avoir diffusé un clip intitulé «Pendez les blancs», et à qui Lundimatin a donné la parole dans un article. La rédaction et son équipe juridique ont réagi dans un communiqué publié le 27 mars, s'interrogeant sur le bien-fondé de cette enquête préliminaire⁶.

VIOLENCES POLICIÈRES CONTRE LES JOURNALISTES

L'ultime – mais non des moindres – volet des attaques du gouvernement actuel contre la liberté d'informer concerne les violences policières à l'encontre des journalistes. Symptôme des temps (morbides) : en juin 2019, le SNJ édite aux côtés de l'Association de la presse judiciaire (APJ)... un « Guide de défense du journaliste ». Les deux organisations rappellent les droits, les recours et les protections dont jouissent « toutes celles et ceux qui se trouvent confronté(e)s à des intrusions policières et judiciaires dans le cadre de l'exercice de leur profession ».

Une publication qui intervient après des mois de répression: depuis novembre 2018 et le début du mouvement des gilets jaunes, de multiples témoignages font état de violences policières ciblant délibérément les journalistes (visés, blessés, molestés, insultés,

matériel de travail et de protection confisqué), entravés sciemment dans l'exercice de leur métier. Le 15 décembre 2018, plusieurs plaintes avaient déjà été déposées par vingt-quatre photographes et journalistes, tandis qu'au fil des semaines, l'ensemble des syndicats de la profession ne cessait d'alerter les consciences (et vainement les autorités), communiqués à l'appui. Ils jugeaient « totale-ment inacceptable, dans un pays démocratique et dans un État de droit, que les pouvoirs publics ne garantissent pas la liberté d'informer »; appelaient le gouvernement à « ne pas bafouer l'État de droit » (SNJ) et à respecter « la liberté de la presse et le travail des journalistes » (SNJ-CGT).

Quelques mois plus tard, en mai 2019, Reporters sans frontières dresse un bilan accablant de ces violences, jugeant les chiffres « inédits par leur ampleur »: au moins 54 journalistes ont été blessés, dont 12 sérieusement, par les forces de l'ordre au cours de 120 incidents répertoriés. Les principales victimes sont des photographes (66%) et des vidéastes ou journalistes reporters d'images (21%). Et de détailler: *Hématomes causés par des coups de matraques, des tirs de LBD dans les membres inférieurs, voire brûlures causées par l'explosion de grenades de désencerclement, constituent le lot des blessures légères infligées à au moins 42 journalistes. Douze autres ont également été blessés gravement et ont été victimes de fractures de la main, côtes cassées, voire de blessures graves au visage, comme le photographe documentaire Nicolas Descottes, dont l'œil a été « miraculeusement épargné » par le tir de LBD qui lui a fracturé la pommette et lui a valu 40 jours d'Incapacité de Travail Temporaire (ITT). Sur les 120 incidents enregistrés, 88 sont qualifiés par RSF de « majeurs ». En plus des journalistes blessés, cette*

Les attaques du pouvoir politique contre la liberté d'informer témoignent d'un autoritarisme dont tous les tenants de la liberté de la presse devraient s'inquiéter.

de neuf journalistes par la DGSI (Disclose, TMC, Radio France, *Le Monde*) dans le cadre d'enquêtes sur les ventes d'armes françaises et sur l'affaire Benalla.

► **MAI 2019:** Première application de la loi « fake news » par le Tribunal de grande instance de Paris. Verdict: le mensonge de Christophe Castaner concernant « l'attaque » de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière par des gilets jaunes n'est pas considéré comme une fausse nouvelle. Étonnant, non?

► **JUIN 2019:** Annonces de Sibylle Veil

concernant la nouvelle saignée infligée à Radio France. Parmi les 60 millions d'économies, un tiers correspondent à une baisse de dotations de l'État.

► **JUIN 2019:** Selon *Télérama*, le ministère des Armées a menacé « Quotidien » de poursuites judiciaires en cas de diffusion d'une enquête sur l'usage des armes dans la guerre au Yémen. Le sujet ne sera jamais diffusé.

► **JUIN 2019:** Arrestation et garde à vue d'un photographe du « Collectif CEIL » alors qu'il couvrait l'occupation du siège de La Poste par des

postiers en grève. Arrestation et garde à vue de Taha Bouhafs (Là-bas si j'y suis) alors qu'il couvrait une manifestation de sans-papiers à Alfortville.

► **AOÛT 2019:** Violences et entraves policières contre des journalistes couvrant les manifestations « anti-G7 ».

► **SEPTEMBRE 2019:** Plainte en diffamation de François de Rugy contre Mediapart. ■

catégorie comprend notamment des cas de destruction délibérée de matériel, d'intimidations sévères, de journalistes clairement identifiés « Presse » visés par des canons à eau, des tirs de LBD, ou repoussés violemment à coup de bouclier et/ou de gaz lacrymogène. Les gardes à vue de photographes indépendants ont également été comptabilisées, tandis que les cas d'insultes, de menaces verbales et de confiscations de matériel ont été répertoriés comme incidents mineurs.

Un bilan qui ne s'est pas adouci au moment des manifestations « anti-G7 ». Fin août, RSF renouvelle ses appels au ministère de l'Intérieur après que plus d'une dizaine de journalistes français et étrangers ont été entravés et molestés pendant – et en amont – de leurs reportages.⁷

Les attaques du pouvoir politique contre la liberté d'informer et les journalistes ne sont certes pas nouvelles en France. Du fait de leur caractère systématique et protéiforme, elles atteignent cependant sous le règne d'Emmanuel Macron des proportions inédites, témoignant d'un autoritarisme dont tous les tenants de la liberté de la presse devraient s'inquiéter... Plus insidieuses que les censures d'antan au visage de carrés blancs dans les colonnes des journaux, les pressions actuellement exercées par les pouvoirs

Les pressions actuellement exercées par les pouvoirs politiques et économiques créent partout les conditions d'une mise au pas de l'information.

politiques et économiques créent partout les conditions d'une mise au pas de l'information: en la contraignant budgétairement, en la restreignant grâce à des hiérarchies éditoriales bien choisies et dotées de pouvoirs importants au sein des rédactions, en contournant le « régime spécial » qui régit son fonctionnement, en menaçant ses auteurs, y compris physiquement.

Le penseur et militant italien Antonio Gramsci expliquait que l'exercice du pouvoir repose sur la recherche d'un équilibre entre coercition et consentement, ce dernier étant obtenu notamment par l'intermédiaire

des structures de la « société civile », dont les médias. La multiplication des attaques contre les journalistes et la liberté de la presse, venues d'un pouvoir à la légitimité considérablement érodée mais déterminé à poursuivre ses « réformes », ne sont pas, en ce sens, des accidents de parcours, mais bien l'une des expressions d'un déplacement du point d'équilibre entre usage de la coercition et recherche du consentement, qui n'est pas prêt de se freiner.

7. « Journalistes empêchés de travailler au G7: RSF demande au ministre de l'Intérieur des mesures fortes pour mettre fin aux entraves policières », RSF, 29 août 2019.

Haut et fort contre la presse

► Emmanuel Macron (mai 2017), concernant l'affaire Richard Ferrand: *« Les choses ne vont pas forcément bien quand la presse devient juge. [...] Dans une société démocratique, chacun doit être à sa place. »*

► Emmanuel Macron (déc. 2017): *« L'audiovisuel public, c'est une honte pour nos concitoyens. »*

► Communiqué LREM (juin 2018), concernant les enquêtes de Radio France sur les sous-facturations de campagne: *« Journalistes, que vous considériez que c'est votre travail de consacrer vos ressources et votre temps à enquêter sur des procédures qui sont closes et qui ont été légalement validées de*

manière indépendante, c'est votre droit le plus strict. [...] Que vous considériez que c'est votre travail de monter en épingle des pseudo-révélation pour jeter le doute sur l'ensemble d'une campagne, c'est votre droit le plus strict, là encore. Mais dans ce cas, faites le travail jusqu'au bout. Car votre crédibilité s'effondre en même temps que vos accusations. »

► Emmanuel Macron (juil. 2018), concernant les « fadaïses » des médias sur l'affaire Benalla: *« J'ai cru comprendre qu'il y avait des images? Où sont-elles? Sont-elles montrées avec la même volonté de rechercher la vérité et d'apporter de*

manière équilibrée les faits? [...] Nous avons une presse qui ne cherche plus la vérité. [...] Je vois un pouvoir médiatique qui veut devenir un pouvoir judiciaire. Un pouvoir qui a décidé qu'il n'y avait plus de présomption d'innocence dans la République et qu'il fallait fouler au pied un homme et avec lui la République. »

► Lors d'une conférence de presse (déc. 2018), le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner invite la presse à *« ne pas renseigner les casseurs. »*

► Marlène Schiappa (mars 2019), concernant les émissions « Cash investigation » et « Envoyé spécial » diffusées sur France 2: *« Je trouve que quand on montre sans cesse, sur le service public de surcroît, des*

exemples de politiciens corrompus, d'hommes et de femmes politiques véreux, de gens qui détournent de l'argent, de gens haineux et magouilleurs, je crois qu'on installe dans l'esprit des gens "Wouah, ils sont tous comme ça". Et je trouve que c'est un peu une forme de populisme de dire "ils sont tous pourris". [...] J'aimerais bien qu'on alterne et que de temps en temps il y ait de belles histoires et des prismes politiques. Que l'on parle des responsables politiques qui s'engagent, souvent pour pas grand-chose, au service de l'intérêt général. Il y en a des milliers. »

► Christophe Castaner (avr. 2019), concernant l'arrestation du journaliste indépendant Gaspard Glanz: *« Ce n'est pas parce qu'on*

HONG KONG

«The Listening Post», l'émission d'actualité des médias de la version anglophone d'Al Jazeera, est revenue sur la couverture du mouvement de contestation toujours en cours à Hong Kong. Elle évoque le cas du *South China Morning Post*, anciennement le «quotidien de référence» anglophone, aujourd'hui aux mains du géant chinois du commerce en ligne Alibaba. Le quotidien a vu son équipe éditoriale fondre, et les journalistes démissionnaires reprochent à la nouvelle direction une couverture trop complaisante vis-à-vis de la Chine continentale. Dans les médias chinois, les manifestations sont présentées comme le produit de l'influence de puissances étrangères. Les États-Unis, actuellement engagés dans une guerre commerciale avec Pékin, semblent un coupable tout désigné. Les réseaux sociaux ne sont pas en reste: les principales plateformes chinoises (Weibo et WeeChat) censurent activement les informations en lien avec le mouvement.

AUSTRALIE : MURDOCH CONTRE LA DÉMOCRATIE

Dans une tribune publiée sur le site web du *Guardian* (Royaume-Uni), Kevin Rudd, ancien Premier ministre australien (2007-2010), dénonce l'influence qu'exerce la multinationale des médias *News Corporation* sur la politique en Australie. Le groupe de Rupert Murdoch représente à lui seul 70% de la presse écrite, nationale comme locale et est également présent dans la télévision (Sky, FoxTel). Selon Rudd, *News Corp* est devenu un véritable «partenaire de coalition aux Libéraux» et honnit l'opposition travailliste.

LAVA JATO : LE JUGE SÉRGIO MORO N'EST PAS LE HÉROS QUE LES MÉDIAS EN ONT FAIT

L'ancien juge, responsable de l'opération anti-corruption dite *Lava Jato* («lavage express»), avait fait l'objet de nombreux portraits dithyrambiques dans les médias américains. Désormais ministre de la Justice du Brésil, il est mis en cause dans une série de documents transmis par un lanceur d'alerte anonyme et publiés par *The Intercept Brasil*. Les documents témoignent de la nature politique de l'opération, visant à éviter la réélection de Lula da Silva. ■

Dans un tel contexte, et bien que les protestations se fassent de plus en plus nombreuses de la part de la profession, la contestation ne semble pas encore à la hauteur des enjeux. L'intérêt accordé à ces menaces par les médias dominants semble quant à lui inversement proportionnel à la violence des pouvoirs économiques et politiques. C'est tout particulièrement le cas des chaînes d'info, trop occupées à basculer en édition spéciale au moindre geste d'Emmanuel Macron, louer sa dernière «réforme», ou s'esbaudir devant le sens de la «pédagogie» de ses affidés – seule la magie du verbe présidentiel les laissèrent coi durant les dizaines d'heures de retransmission en direct et sans commentaire des différents épisodes du «grand débat»...

Après à peine plus de deux ans de mandat, l'autoritarisme d'Emmanuel Macron et de l'État français n'est plus à prouver. À ce propos, le Président ne déclarait-il pas lui-même, le 2 janvier 2018: «*La liberté de la presse aujourd'hui n'est plus seulement attaquée par les dictatures notoires, elle est aussi malmenée dans des pays qui font partie des plus grandes démocraties du monde. Elle est malmenée jusqu'en Europe*»? Le 9 septembre 2019, la ministre de la Justice abondait sur France Inter: «*Dès qu'il y a des atteintes à l'État de droit, c'est à la justice et aux médias que l'on commence à s'attaquer.*» Où trouverait-on un aveuglement plus éclairé? ■

met une go-pro sur un casque et qu'on se revendique journaliste qu'on a une impunité.»

► Monique Iborra, députée LREM (juil. 2019): «*Nous sommes en attente que la Presse régionale veuille bien relayer notre communiqué*» (le communiqué en question s'intitule «Oui, nous avons voté le CETA!»)

► Jean-Michel Blanquer (juil. 2019), concernant le blocage des copies du bac par une partie du corps enseignant: «*Vous les médias, vous n'êtes pas obligés de jouer le rôle de chambre d'écho de petites minorités qui essaient d'imposer leur loi à tous.*»

► Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État (août 2019), concernant l'affaire de Rugy: «*À moins que ce ne soit pas la vérité*

la priorité de Mediapart mais un projet politique dissimulé derrière les oripeaux du journalisme d'investigation? Calomniez, calomniez il en restera toujours quelque chose.»

► François de Rugy (sept. 2019), à propos des enquêtes de Mediapart le concernant: «*[Il y a eu] un emballement médiatique de telle ampleur, alors que tout est faux. [...] Les méthodes de Mediapart ne sont pas des méthodes de journalistes, ce sont même des méthodes de voyous, disons-le, où toutes les règles sont enfreintes et tous les mensonges sont possibles. [...] C'est une entreprise de démolition. Ce n'est pas du journalisme.*» ■

OÙ VONT LES JOURNALISTES?

«Je hais le mouvement qui déplace les lignes»

Charles Baudelaire, «La Beauté», *Les Fleurs du mal*, 1857.

Pour savoir «où va le journalisme», il n'est sans doute pas inutile de savoir où vont les journalistes. Au risque de décevoir le lecteur, il ne s'agira pas ici de s'attarder sur les lieux de vilégiatures de nos animateurs préférés – même s'ils constitueraient un bon indicateur de l'homogénéité socio-économique des médiocrates les plus en vue. On s'attardera en revanche sur quelques-uns des transferts de l'été qui ont fait beaucoup de bruit (médiatique)... pour pas grand-chose. Car ces va-et-vient sont avant tout les signes d'un univers en mouvement perpétuel où, pour que rien ne change vraiment, toutes celles et tous ceux qui le composent ne cessent de changer. De chaînes, d'émissions, de plateaux ou simplement de créneau. Retour sur les mouvements les plus marquants du récent ballet estival des interchangeableables.

L'arrivée de Marc-Olivier Fogiel à la direction de BFM-TV est sans nul doute «la sensation du dernier mercato»: après être passé par RTL, France Inter, Europe 1, TF1, France Télévisions, Canal+ et M6, l'animateur-confesseur de personnalités sur son défunt «Divan», diffusé sur France 3, va désormais diriger la chaîne d'information en continu. Et parce que l'alliance du public et du privé est à la mode, Thomas Sotto, animateur et présentateur sur France 2,

le remplace sur RTL. Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, Marc-Olivier Fogiel emmène dans son sillage Alain Duhamel, grand débutant sur BFM-TV mais éditocrate chevronné qui ravira les nostalgiques de l'ORTF. Rappelons que figurent entre autres au tableau de chasse de ce dernier: *Le Monde*, *Libération*, *Le Point*, *Nice-Matin*, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, Europe 1, France Inter, France Culture, RTL, TF1, France 2, France 3. Il faut bien reconnaître que dans son cas, le plus difficile est de trouver les chaînes, stations et journaux pour lesquels il n'a pas (encore) travaillé. Qu'on se rassure, donc, puisqu'on le retrouvera désormais chez Ruth Elkrief chaque soir pour le plus grand bonheur de tous, plus que jamais à l'avant-garde du combat pour le pluralisme éditorial! Tout cela sur une chaîne visiblement attachée à perpétuer les dynasties familiales: Alain Duhamel rejoint en effet son neveu Benjamin Duhamel, fils de Nathalie Saint-Cricq et Patrice Duhamel, tout récemment parachuté au service politique de BFM-TV.

Autre «arrivée» fracassante, celle d'Hugo Clément qui effectue son «grand retour» sur France 2. Manifestement peu regardant sur la nature du média qui l'emploie, c'est un retour au bercail pour l'ancien collaborateur de Yann Barthès, après avoir travaillé pour TF1-TMC, France 2, Canal+ et Konbini. Un bel

SAISON 2010/2011



Extrait du film «Les Nouveaux Chiens de garde» réalisé par Yannick Kergoat et Gilles Balbastre, Epicentre, 2012.

exemple de souplesse médiatique qui l'a déjà propulsé très haut. Ascension en cours, à n'en pas douter...

Autre macro-événement du microcosme médiatique, Élisabeth Martichoux quitte RTL où elle était en charge de l'interview politique de la matinale et passe sur LCI. Elle sera en bonne compagnie, puisque Jean-Michel Aphatie hérite quant à lui d'un édito quotidien sur la chaîne. Rien que de logique pour un éditocrate multicartes confirmé.

Au jeu incessant des chaises musicales médiatiques, il est pourtant un phénomène relativement nouveau: depuis une décennie, les hommes et femmes politiques revêtent volontiers le costume de chroniqueur. Si certains y voient un signe d'«ouverture», on peut légitimement se demander si l'horizon médiatique ne gagnerait pas à s'élargir davantage pour rompre avec les relations incestueuses entre personnages de presse et personnages de pouvoir. C'est ainsi que Raquel Garrido, ex porte-parole de la France insoumise, officie à présent chez Cyril Hanouna après un passage chez Thierry Ardisson –l'auteur du *Manuel de guérilla médiatique* semble en voie de radicalisation... Même tendance: Sophia Chikirou, conseillère de Jean-Luc Mélenchon en 2017, se livre une fois par semaine à de grandes joutes verbales chez Ruth Elkrief (BFM-TV) dans le rendez-vous...

«Face à Duhamel». Laurence Sailliet, jadis porte-parole du parti Les Républicains, sera quant à elle de la fête sur CNews.

CNews, propriété de Vincent Bolloré, qui confirme en cette rentrée sa réputation de terre d'accueil de tous les apôtres du «on-ne-peut-plus-rien-dire»: après Pascal Praud, après Jean-Marc Morandini ou Laurence Ferrari, c'est au tour d'Éric Zemmour d'avoir le privilège d'y animer une émission quotidienne, entre 19h et 20h. Une juste récompense pour celui qui, quelques jours avant l'annonce de son retour sur la chaîne (il animait «Ça se dispute» de 2003 à 2014), était définitivement condamné pour provocation à la haine raciale. «*Il a une manière de présenter les choses qui parfois tombent sous le coup de la loi mais pour le fréquenter intimement depuis tant d'années, ce n'est pas un raciste, ça je peux le dire sans tortiller.*»¹ Soutien sans faille, son acolyte Éric Naulleau est, lui aussi, récompensé par C8, autre chaîne de Vincent Bolloré: il y anime depuis septembre une émis-

1. Éric Naulleau était interviewé dans l'émission «Morandini Live», CNews, 23 sept. 2019.

Était-il vraiment envisageable que l'homme qui présentait le journal télévisé en 1970 soit aujourd'hui encore aux commandes de l'interview matinale sur CNews ?

On n'en finirait pas de recenser les déplacements infimes et insignifiants de tel ou telle. Mais l'essentiel est ailleurs, car s'ils se meuvent avec une telle fréquence et une telle légèreté, c'est qu'ils sont relativement interchangeables.

sion hebdomadaire, en plus de son poste de chroniqueur chez Cyril Hanouna.

On n'en finirait pas de recenser les déplacements infimes et insignifiants de tel ou telle. Mais l'essentiel est ailleurs, car s'ils se meuvent avec une telle fréquence et une telle légèreté, c'est qu'ils sont relativement interchangeables. Comme nous l'observons il y a près de dix ans déjà :

Les différences qui les distinguent et les différends qui les opposent se détachent sur un fond relativement homogène. Les fonctions qu'ils remplissent dépendent aussi, pour nombre d'entre eux, de leur

image de marque, fût-elle dégriffée. [...] Ce n'est plus le profil ou la ligne du média qui compte, mais bien les retombées médiatiques, pour le média, de tel ou tel « transfert ». Les « grands journalistes » ne s'identifient pas à une chaîne, une station ou un titre. Ils sont prêts à aller partout où le mercato les conduira, exprimant et renforçant l'uniformisation du paysage médiatique, renonçant à donner une identité au média pour lequel ils officient, voire à avoir eux-mêmes une identité.²

Restent, incontestablement, quelques départs douloureux : comment désormais remédier à la tor-

peur du samedi soir sans Thierry Ardisson et son inénarrable « Salut les Terriens » ? Et comment faire le deuil des réveils matinaux sur Europe 1 au son de la voix de l'intrépide Nikos Aliagas ? Une frayeur n'arrivant jamais seule : Stéphane Bern ferme la porte de France 2... pour mieux ouvrir celle de France 3, qui diffuse désormais « Secrets d'histoire ». Ouf ! Ultime réjouissance en perspective : Nagui, qui va finir par ne plus pouvoir compter ses euros, co-animera en 2020 une resucée de « Jeux sans frontières » de Guy Lux.

Heureusement, dans ce monde où tout bouge en permanence, quelques phares journalistiques subsistent. Jean-Pierre Pernaut conserve le JT de TF1. Étant au journalisme ce que la Marque Repère est au commerce, l'inusable triade Alain Duhamel – Jean-Pierre Elkabbach – Michel Drucker permet également de ne pas perdre pied d'un mercato à l'autre et de continuer à croire à un avenir médiatique meilleur. Au moins sont-ils la preuve que le journalisme conserve. Pouvait-on raisonnablement espérer voir un diplômé sous le général de Gaulle croiser le fer en direct avec Eugénie Bastié un demi-siècle plus tard ? Était-il vraiment envisageable que l'homme qui présentait le journal télévisé en 1970 soit aujourd'hui encore aux commandes de l'interview matinale sur CNews ? Est-il possible que le même qui travaillait à « Sports Dimanche » en 1964 anime encore aujourd'hui « Vivement dimanche » ?

Dans le petit monde médiatique, grands chambardements comme micro-déplacements ont au moins cette vertu de permettre aux journalistes de continuer d'écrire et de publier à des périodes creuses – trêve des confiseurs ou coupure estivale oblige. Au même titre que la franc-maçonnerie, la saison des soldes ou le classement des « meilleurs » hôpitaux, les transferts de journalistes-animateurs-éditeurs, d'un média privé à un média public et inversement, d'un journal réputé à gauche vers un chaîne ancrée à droite, sont une source aussi inestimable qu'inépuisable d'articles et de reportages à haute valeur informative ajoutée. À l'heure du choix entre « interchangeables ou inoxydables », il est décidément bien légitime de se demander... « où va le journalisme ? » ■

2. Sur le site d'Acimed, lire « Le mercato des médiocrates, ou le ballet des interchangeables », 11 avr. 2011.



« HARO SUR LES TROUBLE-FÊTE! »

■ **LCI**, 2 juillet: «*Copies du bac en otage: les profs abusent?*» Les chaînes d'info, elles, sont toujours dans la retenue.

■ **France Info**, 2 juillet: «*Grève des correcteurs du bac, 110 000 copies restent retenues*». Le lendemain sur BFM-TV: «*Bac: 130 000 copies en otage?*» On espère tout de même que leurs ravisseurs les traitent convenablement.

■ **CNews**, 3 juillet: «*Les notes du bac prises en otage?*» Elles rejoignent les copies du bac et les usagers des transports à la (longue) liste des victimes des méchants grévistes.

■ **LCI**, 3 juillet: «*Fonctionnaires: à la maison... et payés!*» Et encore, c'est quand ils ne sont pas en vacances à Hawaï!

■ **LCI**, 3 juillet: «*Les résultats du bac menacés par la grève*». Une cellule psychologique sera mise en place pour les résultats du bac.

■ **LCI**, 4 juillet: «*La poigne de Jean-Michel Blanquer*». Notre super-héros à poigne parviendra-t-il à libérer les copies et les notes retenues?

■ **L'Opinion**, 5 juillet: «*Éducation nationale: les rebelles de bac à sable*». Un édito cité dans la revue de presse de «*Télématin*» sur France 2, quelques minutes avant l'interview (à poigne) de Jean-Michel Blanquer, qui tonne: «*Ce sont ceux qui crient au désordre qui ont créé le désordre [...]. Les médias ne sont pas obligés non plus de se faire l'écho de cela [...]. Vous les médias, vous n'êtes pas obligés de jouer le rôle de chambre d'écho de petites minorités qui essaient d'imposer leur loi à tous.*»

■ **LCI**, 5 juillet: «*Profs: la récré, c'est fini?*» Pas de chance: à LCI, c'est tous les jours!

■ **LCI**, 11 juillet: Roselyne Bachelot (à propos des homards de François de Rugy): «*C'est la culture française*». On se pince.

■ **LCI**, 12 juillet: Benoît Dumoulin, rédacteur en chef adjoint de *L'Incorrect*, à propos de la finale de la CAN: «*Le symbole de la République, de la France, qui nous rassemble, a été enlevé au profit du drapeau algérien.*» À quand un drapeau frappé du homard national?

■ **RMC**, 17 juillet: «*Finale de la Coupe d'Afrique des Nations: pourquoi ne ferme-t-on pas les Champs-Élysées?*» Et pourquoi ne fermerait-on pas plutôt «*Les Grandes Gueules*»?

■ **LCI**, 24 juillet: «*Rugy: dédouané mais pas blanchi?*» Et responsable mais pas coupable?

■ **Le homard du trimestre** est attribué à Jean-François Kahn, pour sa comparaison entre l'affaire de Rugy et celle des diamants de Bokassa sur LCI... voire l'affaire Dreyfus! (23 juil.): «*Moi je me souviens d'un truc qui m'a toujours sidéré [...]: les diamants de Giscard, énorme!*

Le scandale des diamants de Giscard, ça lui a nui beaucoup. Mais attends, c'est un mec, un Noir, un roi noir, là vraiment c'était un roi, qui lui offre des diamants. Il ne va pas lui renvoyer en pleine gueule! Il garde les diamants, où est le scandale?! Puis revenant à de Rugy: «*C'était évident qu'on se déchaînerait, on voyait bien, y a un crétin qui a brandi un homard, comme ça voilà. [...]. C'est les médias qui devraient appeler au bon sens, au lieu de pousser à l'hystérie, sans arrêt. C'est eux qui devraient appeler au bon sens.*» Puis interrogé sur la défense de François de Rugy: «*Dreyfus aussi il était très mauvais dans sa défense... et a lui a beaucoup nui.*» Autant pour le bon sens!

■ **CNews**, 24 juillet: «*Le luxe frappé par les gilets jaunes*». Aux dernières nouvelles, LVMH est sain et sauf: son patron, Bernard Arnault, également propriétaire du *Parisien* et des *Échos*, est d'ailleurs désormais la deuxième personnalité la plus riche du monde, selon *Forbes*, estimant qu'il pèse en juillet 103 milliards de dollars. «*[Sa] fortune a grimpé de 27 milliards de dollars en quatre mois.*» Ouf!

■ **France Info**, 29 juillet: «*Croisières outre-mer: des vacances de rêve?*» Un bandeau qui tombe à pic, le jour où les ONG annoncent que les ressources que la planète est capable de renouveler en un an ont été consommées pour l'année 2019... ■

en
grève

RADIO FRANCE: LES SÉVICES PUBLICS DE SIBYLE VEIL

En juin, la patronne de la «Maison ronde» a présenté les grandes lignes de son plan «Radio France 2022, une nouvelle ambition de service public». Pour les salariés, c'est plutôt la «chronique d'une mort annoncée»... Entretien avec Lionel Thompson, journaliste à France Inter et représentant SNJ-CGT.

[Acrimed Pouvez-vous revenir sur ce qui a généré la mobilisation massive des salariés de Radio France le 18 juin 2019 ?¹](#)

Lionel Thompson On a déjà subi un premier plan d'économies et de suppression d'emplois sur la période 2015-2019. Alors qu'on arrive à la fin, Sibyle Veil annonce un nouveau plan de 60 millions, ce qui est énorme. 60 millions d'ici 2022, ça ne fait pas loin de 10% d'un budget annuel de Radio France. 270 à 390 suppressions d'emplois, ça correspond peu ou prou, pour la fourchette haute, à 10% de l'effectif! Cette barre des 10%, on a l'impression que c'est la toise à Bercy. Quand on regarde ce qui se fait à France Télévisions par exemple, c'est à peu près les mêmes ordres de grandeur; la logique n'est pas nécessairement en rapport à l'économie de l'entreprise, mais se justifie par elle-même: «Il faut couper»...

Ce nouveau plan d'économies arrive alors qu'on nous a déjà demandé des efforts, qui ont été faits au prix d'une régression dans ce qui est produit, aussi bien en volume qu'en qualité. Le plan précédent nous

était présenté comme quelque chose d'absolument nécessaire pour revenir à l'équilibre financier – on était effectivement en situation de déficit, mais on n'était pas tout à fait d'accord avec la direction sur les raisons de ce déficit. On est revenu à l'équilibre financier, on a même été excédentaire en 2018, et là, boum! On nous rebalance un plan de 60 millions d'économies: 20 millions parce que le gouvernement baisse ses dotations; 20 millions pour «financer le développement du numérique» (selon Sibyle Veil); et encore 20 millions dus à un «accroissement mécanique des charges de l'entreprise, notamment des charges salariales» (toujours selon la direction).

Je crois que les gens ont vécu cela comme une injustice très forte, plus forte encore qu'en 2015, où certains étaient encore perméables et sensibles aux discours de la direction. Là, il y a ce sentiment d'injustice parce que financièrement, l'entreprise ne va pas si mal. Bien sûr, des choses posent souci, notamment le chantier pharaonique de la Maison de la radio qui n'est toujours pas terminé, qui va s'étendre jusqu'en 2024 probablement. Mais pour nous, la santé



financière de Radio France ne justifie absolument pas de devoir faire encore 60 millions d'économies. Et puis les audiences sont bonnes. Ce n'est pas tout, on ne se raccroche surtout pas à cela, mais c'est un fait incontestable. Les précédentes économies ont déjà dégradé les conditions de travail. Beaucoup de services sont en tension à cause des suppressions d'emplois. On alerte sans cesse la direction sur les cas de souffrance au travail et de burn-out, qui commencent à se multiplier. La direction fait la sourde oreille et fait mine de regarder ailleurs. On n'est pas encore dans le syndrome France Télécom, mais sincèrement, cela nous inquiète. Il y a un épuisement, une perte de sens dans certains services à cause de l'intensification du travail.

Pourriez-vous donner davantage d'exemples de l'incidence de ces politiques sur les conditions de travail et sur la qualité de l'information ?

Prenons par exemple la production à France Inter. De plus en plus, on demande aux réalisateurs de travailler sur deux voire trois émissions à la fois. C'est une très grosse contrainte. On demande aux producteurs, aux réalisateurs et aux assistants de préparer les émissions dans un temps de plus en plus restreint : par exemple, depuis la rentrée, les hebdomadaires doivent être préparées en deux jours. En fait, bien souvent, ils n'y arrivent pas. Donc ils ne respectent pas leur temps de travail, et prennent sur leur propre temps. On est à la limite du possible pour continuer à avoir la qualité et le fond que l'on veut produire. Autre exemple : les rédactions du réseau France Bleu. L'idée est clairement de se concentrer sur les matinales, au détriment du reportage. De plus en plus de choses se font en interviews par téléphone ; on ne se déplace pas parce que c'est devenu compliqué, parce que les matinales sont devenues très gourmandes en présentateurs. Et cela ne va pas s'arranger avec l'idée des matinales filmées communes avec France 3 : ça va mobiliser des gens qui seront encore moins disponibles pour faire du reportage. La tendance est la même sur les grandes chaînes nationales : le reportage doit coûter le moins possible voire, dans certains cas, ne se fait pas du tout parce qu'il n'y a aucun budget. Alors il arrive des cas où des journalistes commencent à être tentés quand une ONG propose de payer, le billet d'avion par exemple, ce qui pose évidemment un vrai problème éditorial de mon point de vue.

D'autres exemples sont clairement perceptibles pour les auditeurs. Depuis un moment déjà, on n'a

plus de programmes originaux en direct la nuit sur France Inter. Ce sont des rediffusions. Alors oui, il y a moins d'auditeurs la nuit, mais il nous semble que la mission de service public, c'est que l'on doit à ces auditeurs autre chose que de la radio en boîte. De même, les grilles d'été ont tendance à se prolonger : elles reviennent moins cher, entre autres parce qu'elles fonctionnent elles aussi avec beaucoup de rediffusions.

Encore un exemple : l'énorme baisse de la captation de musique *live*, à France Musique notamment. Il y a eu une réduction de production de fictions originales, et donc une diminution du nombre d'emplois de comédiens. Les économies touchent aussi des services qui sont moins directement liés aux antennes : la direction a externalisé beaucoup de choses, comme le ménage ou la sécurité. Radio France est très content d'avoir trouvé une nouvelle boîte prestataire pour les agents de ménage, qui est huit millions moins chère que la précédente. Mais à ce tarif-là, évidemment, on est obligé de faire très attention à la manière dont les gens sont traités.

Dans ses interventions, Sibyle Veil rabâche sans cesse que Radio France doit prendre le « tournant du numérique ». Quelles sont les politiques à l'œuvre en la matière et qu'est-ce qui, selon vous, pose problème ?

Déjà, il y a un amalgame : on ne sait jamais trop si on nous parle d'Internet ou de la télévision. Je pense qu'on n'a vraiment pas grand intérêt à faire de la télévision. Donnons les moyens à France Télé de faire ce qu'il faut faire en télé et donnons à la radio les moyens de continuer à faire de la bonne radio et de se déployer sur Internet.

Ensuite, on a l'impression qu'on veut mettre tous les œufs dans le même panier, c'est-à-dire qu'on veut investir à fond dans les podcasts et notamment les podcasts natifs¹. Pour l'instant, les podcasts proviennent à quasi 100% des émissions diffusées à l'antenne, qu'on met telles quelles ou qu'on découpe sur Internet. Ils parlent du « tout Internet », du « tout podcast », du « il faut développer des plateformes de contenus ». On ne serait plus que des producteurs de contenus pour des plateformes de contenus, si on les écoute ! Ils ne parlent plus de radio, ils parlent d'audio. Ce sont des glissements auxquels il faut qu'on

“On doit aux auditeurs autre chose que de la radio en boîte.”

1. Cet entretien a été réalisé le 5 juillet 2019. Il est disponible en intégralité en vidéo sur le site d'Acrimed. Toutes les notes qui suivent sont de la rédaction d'Acrimed.

2. Les podcasts qui ne proviennent pas d'émissions diffusées à l'antenne, mais dont les contenus audio sont produits spécifiquement pour Internet.

fasse très attention et dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences. Bien sûr, on n'est pas fous. On voit bien qu'il y a une érosion progressive du

“Le risque, c'est de dépendre financièrement des recettes publicitaires, donc d'être dans la course au clic, donc de mettre sur Internet ce qui fait du buzz.”

média radio, encore plus dans un pays comme les États-Unis par exemple, mais ça ne veut pas dire que la radio va disparaître. Il faut continuer à investir dans la radio. Ils le font en partie avec la RNT, mais on a l'impression qu'ils ont trop vite tendance à considérer que la radio FM de flux, c'est un truc de vieux et de dépassé. Alors oui, les podcasts natifs, c'est intéressant, c'est une façon de faire vivre la radio sur Internet, mais à condition qu'on nous

donne les moyens d'investir là-dedans sans dépoiler la radio, parce que sinon, on scie la branche sur laquelle on est assis.

On peut aussi s'interroger sur les intentions. Internet permet de faire payer les podcasts, ce qui n'est pas très «service public». Si vous voulez, leur grande obsession, qui est aussi celle du pouvoir politique je pense, c'est de concurrencer les GAFAM. D'abord, il va peut-être falloir y mettre un moyen un peu plus conséquent, parce que ce n'est pas avec nos pauvres 15 millions d'investissement dans l'Internet qu'on va concurrencer les GAFAM! Et puis sur ce terrain, il peut y avoir beaucoup de glissements par rapport aux missions de service public: les logiques marketing, qui impliquent de sélectionner davantage les auditorats, prennent beaucoup plus de place.

La radio filmée pose elle aussi question: pour en faire quoi? Prenons l'exemple de ces moments-clés des grilles que sont les matinales. Si leurs captations servent à isoler des pastilles pour ensuite faire de la communication sur les réseaux sociaux, c'est une stratégie dont on peut discuter la pertinence... A fortiori quand on sait à quel point les médias publics sont en concurrence avec d'autres matinales du privé et de la télé. En ce sens, le rapport à l'image n'est pas, lui non plus, tout à fait déconnecté d'intérêts concurrentiels, voire commerciaux...

Non, en effet. Autant sur les antennes, on a été un peu préservé de la course à l'audience, parce

qu'on ne dépend pas trop des recettes publicitaires. C'est différent avec l'Internet, où l'idée reste que ça rapporte. Dès lors, le risque, c'est de dépendre financièrement des recettes publicitaires, donc d'être dans la course au clic, donc de mettre sur Internet ce qui fait du buzz. C'est effectivement un danger.

Plus généralement, en restreignant les ressources publiques et en voulant augmenter les ressources propres, on risque de dépendre des ressources publicitaires. Nous avons toujours dit que, dans l'absolu, ça ne nous dérangerait pas qu'il n'y ait pas de pub sur nos antennes, à condition que ça soit évidemment compensé par un financement public à la hauteur: il ne faut pas que ce soit un moyen de nous étrangler encore plus financièrement. Autrement dit, qu'on ne nous fasse pas le coup de génie de Sarkozy en 2008: sucrer une partie des recettes publicitaires (ça a touché surtout la télé) sans aucune contrepartie. Aujourd'hui, la publicité commerciale est arrivée sur les antennes... Ça donne des choses insupportables, parce que la publicité commerciale, surtout en radio, a la faculté d'être très bête, et je ne dis pas que la publicité institutionnelle était mieux!

Autre exemple: on loue de plus en plus les locaux de la Maison de la radio, pour des défilés de mode, etc. On privatise un bâtiment, dont la rénovation va équivaloir à presque une année de budget: pas loin de 600 millions d'euros! Et puis, on se retrouve à louer des locaux, nos moyens techniques parfois, à des boîtes privées qui viennent faire des événements. Ça non plus ce n'est pas très «service public»... Le chantier sert aussi de prétexte. Tout ce qu'on appelle les «studios moyens» sont à refaire, ce qui complique la manière dont on produit et nous contraint à réduire les temps de production. Derrière ça, l'idée est assez claire: une fois que nous nous serons «adaptés» à cette contrainte, on nous dira que de fait, nous avons besoin de moins d'heures de production, et les studios flambant neuf seront loués à des productions extérieures...

Tout ce que vous décrivez correspond à un détricotage en règle du service public. Une activité, du reste, déjà largement pratiquée par Sibyle Veil dans le secteur de la santé puisqu'en 2010, elle avait rejoint l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) en tant que directrice du «Pilotage de la transformation»³. L'importation de logiques et de recettes managériales, donnant la priorité à la «rentabilité», porte évidemment un coup

3. Sur le site d'Acrimed, lire à ce sujet «Les candidatures à la présidence de Radio France: casting tragique au CSA» et «Présidence de Radio France: six projets pour une même obsession managériale», avr. 2018.

4. «Tapage nocturne», «À l'improviste», «Le cri du patchwork», «Ocora couleurs du monde» et «Le portrait contemporain» n'ont pas été reconduites en septembre 2019.

5. «Là-bas si j'y suis» a été diffusée quotidiennement sur France Inter de 1989 à 2014, date à laquelle Laurence Bloch signe la fin de l'émission... qui renaîtra toutefois sous la forme d'un site d'information indépendant.

très lourd à la notion de service public et à son fonctionnement.

Voilà. Le service public, c'est l'idée qu'on s'adresse à tous les publics, et c'est aussi l'idée d'assumer que certaines productions rencontreront des publics plus restreints. Des choses qui ne seront pas prises en charge par le privé. Je ne vois pas quel grand groupe privé pourrait faire une radio comme France Culture, ou ce qui est encore France Musique par exemple. Je dis «ce qui est encore», parce qu'actuellement, ils ont l'air de vouloir en faire un fil musical classique et un outil de promotion des formations musicales de Radio France; et plus du tout une chaîne qui se penche sur les savoirs musicaux et explore les musiques rares ou expérimentales. La suppression de cinq émissions assez emblématiques sur France Musique⁴ est assez notable de ce point de vue.

Sur France Inter, nous avons déjà protesté quand l'émission de Daniel Mermet avait été supprimée en 2014⁵. Maintenir une émission quotidienne comme celle-là, qui parle à la fois d'actualité sociale, de luttes, de choses qui sont très peu présentes par ailleurs, ça nous paraissait important. Laurence Bloch, déjà directrice de France Inter à l'époque, avait fait le choix de recaser les membres de l'équipe qu'elle conservait sur une émission le samedi après-midi, à un horaire très confidentiel.

Vous parlez de « Comme un bruit qui court » ?

Oui. « Comme un bruit qui court » était produite par Antoine Chao, Giv Anquetil et Charlotte Perry. L'émission avait pris la suite de celle de Daniel Mermet, mais elle était hebdomadaire et non plus quotidienne. Émission que Laurence Bloch a carrément supprimée à la rentrée 2019 [Depuis septembre 2019, en effet, Antoine Chao et Charlotte Perry héritent de deux programmes d'une durée bien moindre, diffusés l'un à la suite de l'autre le samedi... à 23h : « C'est bientôt demain » (18 min) et « Des vies françaises » (8 min), NDLR]. Dans les arguments qui ont servi ce choix: le coût de l'émission. Politiquement, ce n'est quand même pas innocent. Ce genre de parole aura encore moins de place sur France Inter. Du point de vue du service public, c'est évidemment une perte.

En plus du « rapport coût émission/nombre d'auditeurs », logique qui n'est déjà pas très « service public » comme vous disiez, « l'augmentation mécanique des charges » et la « masse salariale » sont deux étendards



brandis par la direction pour justifier les économies. Que pouvez-vous nous en dire ?

Chaque seconde de ce qui est diffusé à l'antenne est produit en interne par les salariés de Radio France: les journalistes, les producteurs, les animateurs, les attachés de production, tous les gens qui participent à la production radiophonique. Contrairement à la télévision, qui devient en grande partie un diffuseur de programmes qu'elle achète à des boîtes de production, parfois assez cher. Des boîtes de production qui fonctionnent avec le modèle économique suivant: le patron-producteur se rémunère grassement, là où les petites mains sont payées au lance-pierre. Ce modèle-là, on espère qu'il n'arrivera jamais à la radio. D'abord, parce que ça ne nous semble pas souhaitable socialement, mais en plus parce que du point de vue du service public, je ne sais pas si on paye la redevance pour rémunérer grassement certains producteurs de la télé publique, via leurs sociétés privées de production.

Une précarité annoncée, alors que les conditions sont déjà loin d'être idéales, notamment quand on pense au nombre de contrats précaires à Radio France...

L'emploi précaire est effectivement toujours très présent. Il y a les cachetiers, un mode de fonctionnement qui a été utilisé avec les intermittents du spectacle, ou les producteurs des émissions, parce qu'on considère toujours que les directeurs de chaînes doivent pouvoir faire évoluer les grilles et mettre fin à une émission. C'est une forme de précarité. Et puis il y a les CDD, présents dans quasiment tous les secteurs, techniques, administratifs, journalistiques. Il y a le fameux planning, désormais reparti à la hausse avec à nouveau près de 90 journalistes : ceux-là sont une variable d'ajustement⁷. Et ils sont aussi visés par ce plan d'économies. Parce que si on demande aux gens en CDI de restreindre leurs congés, d'intensifier et d'accroître leur travail, c'est pour faire 5 millions d'économies sur les budgets CDD, les piges, etc. Il y a un marché de dupes à ce niveau-là, une espèce de chantage que fait la direction en disant : « Si vous acceptez nos conditions, on supprimera 270 postes au lieu de 390 ». Mais ce sont les précaires qui, au bout du compte, vont morfler, ce qui est évidemment dégueulasse.

Nous avons toujours dénoncé ce niveau de précarité. On essaye de se battre. Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître qu'on a du mal et qu'on n'y parvient pas, parce que le système est très bien verrouillé et qu'il tourne justement sur ce niveau de précarité. Un niveau inacceptable et scandaleux pour un service public de notre point de vue. Toute une partie des rédactions ne tournent que parce qu'il y a des pigistes et des CDD, dont l'entreprise a besoin en permanence. Ils sont là pour remplacer les gens sur des congés, donc sur des absences qui sont planifiables et qui devraient être pourvues par du CDI. C'était déjà cette logique en 2000 quand on a signé l'accord de réduction du temps de travail (on est passé aux 35h et on a eu des jours de RTT). La cinquantaine de journalistes qui avaient été embauchés pour cette réduction de temps de travail ont été employés pour des nouveaux rendez-vous d'antenne, et la direction en a profité pour accroître le volume de travail à fournir. Donc on est resté en tension. Actuellement, ils présentent la réduction des budgets CDD comme une réduction de la précarité. C'est l'inverse : on réduit simplement le nombre de contrats qu'ont les gens, ou on les renvoie carrément devant Pôle emploi s'ils n'ont plus de contrats. Donc ce n'est pas une réduction de la précarité, c'est envoyer les gens au chômage ou les rendre encore plus précaires ! Nous, on

Comme nous produisons tout en interne, on a donc une masse salariale importante par rapport au budget. C'est normal ! Et ces salariés, de temps en temps, il faut les augmenter. On ne vit pas hors du monde. On ne vit pas hors de l'inflation. Donc oui, il

y a une « progression mécanique des charges ». Mais on conteste qu'elle soit aussi importante que ce que prétend la direction. Sur ce point, on peut s'appuyer sur une expertise qui a été déclenchée par le CSE central⁶, et réalisée par le cabinet Tandem. Habituellement les rapports sont souvent de l'eau tiède, mais là, pour une fois, leur chiffrage est bien inférieur à celui de la direction. Et ce ne sont pas des marxistes-léninistes ! Pour

eux, « l'augmentation mécanique des charges » ne serait que d'environ 7 millions, au lieu des 16 millions brandis par la direction. Voilà. Même avant d'avoir eu cette expertise, nous contestions ce chiffre. D'abord, parce qu'on pense qu'ils sous-estiment ce qu'on appelle « l'effet de noria », c'est à dire les économies qui sont faites avec le départ – et le renouvellement naturel – des gens en retraite. D'ici 2022, on n'aura pas loin de 700 départs en retraite et l'âge moyen à Radio France va plutôt au-delà des 45 voire 50 ans. On a serré la ceinture, les recrutements n'ont pas été énormes ces dernières années, donc on a des salariés qui vieillissent. Donc il va y avoir des départs. Ils sous-estiment volontairement ce phénomène.

Rappelons aussi qu'on a subi une dénonciation de nos accords collectifs il y a quelques années : ils ont dénoncé la convention collective de l'audiovisuel public précisément pour casser les systèmes salariaux qui contenaient des automatismes de progression de salaires. De ce fait, aujourd'hui, ces dernières sont beaucoup plus individualisées et les promotions se font au bon vouloir de la hiérarchie. Donc leur chiffrage nous paraît vraiment très surprenant. Si la masse salariale croît à Radio France, elle ne croît pas du tout dans la proportion donnée par la direction, et avant, l'État accompagnait ça. La redevance pouvait être légèrement augmentée. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, et on nous coupe les vivres.

«Toute une partie des rédactions ne tournent que parce qu'il y a des pigistes et des CDD, dont l'entreprise a besoin en permanence.»

6. Comité social et économique, qui, suite aux ordonnances Macron, fusionne le Comité d'entreprise, les délégués du personnel et le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

7. Le « planning » est une réserve de journalistes que Radio France emploie en CDD plus ou moins longs, au gré des besoins de remplacement des journalistes en CDI des rédactions nationales ou locales (congés, maladie, etc.).

leur a toujours expliqué que réduire la précarité, c'est embaucher les gens et créer des postes. Ce n'est évidemment pas ce qui se profile...

Et requalifier les contrats précaires également.

Et requalifier effectivement les gens qui sont en position d'être requalifiés. Actuellement, dès que quelqu'un va en justice pour faire requalifier son poste, il n'a plus de contrat. Quand la décision de justice intervient, il est requalifié. Mais il est immédiatement licencié parce qu'il n'est requalifié sur aucun poste! Donc il se retrouve avec des indemnités, mais il n'a plus de boulot.

L'actuel plan de la direction s'inscrit dans la lignée d'une saignée infligée à Radio France – comme à France Télévisions, depuis un bon moment. Pouvez-vous nous aider à mettre les choses en perspective?

Ça a commencé sur le contrat d'objectifs et de moyens précédent, celui qui courait de 2010 à 2015. Le gouvernement, qui ne se sentait pas tenu par les engagements du gouvernement précédent, est sorti de la trajectoire prévue. Et il l'a fait dans les grandes largeurs: ça a entraîné un «manque à gagner» d'environ 80 millions sur l'ensemble du contrat d'objectifs et de moyens. Nous, on a toujours dit que c'est ce qui avait commencé à creuser le déficit. Ça, et le coup du chantier. En termes d'emplois, ça se traduisait déjà par l'annonce de 270 suppressions de postes. Environ 240 CDI, et le reste en CDD. Ce qu'ils n'ont pas réussi à faire. À ce jour, ils n'ont réussi à en supprimer que 99. Et dans le même temps, alors qu'on devait réduire le nombre de CDD, il a augmenté de 30 ou 40 équivalents temps plein. Ça montre deux choses. La première: eux-mêmes n'arrivent pas, pour maintenir la production, à supprimer autant d'emplois qu'ils le souhaitent, parce que c'est impossible; et la deuxième: ils sont revenus à l'équilibre malgré ça. Le plan 2019 arrive dans ce contexte, avec une nouvelle baisse de la dotation de l'État, et Sibyle Veil qui en rajoute deux louches. Cette logique n'a pas de fin. Il n'y a pas de raison que ça s'arrête: dans 3 ans, en 2022, on nous dira: «*Eh bien finalement c'est encore 20, 40, 50 millions de plus*».

C'est comme une épée de Damoclès en effet, à laquelle s'ajoute une «stratégie du flou» qui semble délibérée de la part de la direction. Apporter des réponses parcellaires aux salariés, gonfler les chiffres, etc. Quelle est la volonté derrière ça?

Dramatiser et justifier les économies. Je pense qu'il y a aussi un petit jeu entre Delphine Ernotte et Sibyle Veil, à qui jouera la meilleure élève vis-à-vis du gouvernement. Derrière la réforme annoncée de l'audiovisuel public, la seule chose qui a l'air de tenir et qui revient constamment, c'est la création d'une *holding* qui regrouperait France Télévisions, Radio France, peut-être l'INA, peut-être France Médias Monde. Et il peut y avoir l'envie, chez Delphine Ernotte ou Sibyle Veil, de «se placer» pour une éventuelle présidence de cette *holding*.

Et sur ce point aussi, on a de grosses inquiétudes. S'il s'agissait simplement de rassembler l'audiovisuel public pour qu'il soit plus fort, et de lui en donner les moyens... Mais il y a surtout le gros risque, d'un point de vue financier, que la radio devienne la cinquième roue du carrosse au sein d'une entité dont on ne sait pas encore, parce qu'on ne nous l'a pas dit, comment sera fléché son budget. Est-ce qu'il va s'agir d'un budget global qui ira à la *holding* et qui sera ensuite réparti entre les différentes sociétés? Auquel cas, on peut craindre de se faire siphonner les moyens par la télévision. Est-ce que des budgets fléchés seront maintenus pour chaque entreprise? Est-ce qu'il y aura toujours des contrats d'objectifs et de moyens? Donc financièrement, on a tout à en craindre, et politiquement, on peut se retrouver avec le mauvais côté de l'ORTF. Surtout quand on voit le rapport ambigu, pour ne pas dire plus, qu'entretiennent Macron et son gouvernement avec les médias: on note tout de même une volonté de contrôle assez inquiétante. Et c'est sûr que c'est plus facile de contrôler un audiovisuel public regroupé sous la coupe d'un seul PDG... ■

«Financièrement, on a tout à craindre d'une holding et, politiquement, on peut se retrouver avec le mauvais côté de l'ORTF. C'est plus facile de contrôler un audiovisuel public regroupé sous la coupe d'un seul PDG.»

« UNIVERSALISME »

« **L**ilian Thuram a quitté le camp de l'universalisme ». La terrible nouvelle est tombée sur BFM-TV, assénée par Olivier Truchot qui anime le 5 septembre un débat entre Daniel Riolo, journaliste sportif et désormais « Grande gueule » de RMC, et Dominique Sopo, président de SOS Racisme. Le premier abonde le point de vue de l'animateur, évoquant une « dérive » de l'ancien champion du monde. Dominique Sopo a beau lui demander des exemples à l'appui... Riolo en est bien incapable.

Qu'est-ce qui motive une telle indignation ? Des propos tenus par l'ancien footballeur en solidarité avec Romelu Lukaku, joueur de l'Inter Milan et cible de cris de singe racistes lors d'un match. Dans une interview au *Corriere dello Sport*, Lilian Thuram met les choses au point : « *Il y a du racisme dans la culture italienne, française et européenne, et plus généralement dans la culture blanche. Il est nécessaire d'avoir le courage de dire que les blancs pensent être supérieurs et qu'ils croient l'être.* » (4 sept.) Aussitôt, d'autres journalistes enfoncent le clou : « Ça, c'est du pur racisme », tweete Thomas Legrand. Et il persiste dans l'édito de France Inter du 9 septembre (quatre jours plus tard : c'est dire à quel point l'affaire est grave!) : « *Dire "les blancs pensent que..." c'est enfermer l'individu dans son groupe ethnique... définition de base du racisme* ». Dans *Le Républicain Lorrain*, Xavier Brouet hasarde à son tour : « *Exhortant à diviser, là où l'humanisme et l'universalisme commandent de rassembler, cette radicalité s'accommode volontiers d'un compagnonnage avec l'extrême-droite ou, selon la météo du jour, avec l'extrême-gauche.* » Fichtre !

« *Quitter le camp de l'universalisme* » : bang ! La formule est forte. On pressent qu'il y a là quelque chose de très grave, presque un peu fasciste. La for-

mule masque surtout un fait : à la faveur des déclarations de Lilian Thuram, les commentateurs en vue ont presque unanimement pointé, non l'acte des oppresseurs (les cris de singe racistes), mais la réaction des opprimés (la protestation du militant anti-raciste). Il y a par ailleurs de quoi s'étonner à voir les mêmes qui pérorent si souvent sur « les musulmans », « les gilets jaunes » ou encore « les quartiers populaires » (de préférence en leur absence¹) reprocher à Lilian Thuram de généraliser, voire d'essentialiser...

L'inversion médiatique fut telle que partout, les médias titrèrent, puis glosèrent, sur... la « polémique Thuram ». En tête, *Causeur* et *Valeurs actuelles* suivis de près par BFM-TV : « Racisme : Lilian Thuram provoque la polémique » (5 sept.) ; CNews : « Lilian Thuram : propos racistes ? » (6 sept.) ; France Info : « Lilian Thuram se défend après ses propos polémiques » (6 sept.) ; ou encore *Le Point* : « Racisme : Lilian Thuram recadré par la Licra pour des propos anti-Blancs » (6 sept.). Puis ce fut l'apothéose à l'occasion d'un énième débat sur CNews « Polémique L. Thuram : la fin du match » (7 sept.), au cours duquel l'inénarrable Pierre Ménès sévit : « *Le vrai*



problème en tout cas en France, dans le foot, c'est le racisme anti-Blancs ». Oubliés, donc, les « cris de singes », place au « racisme anti-blanc » mis à l'agenda des chaînes d'info. Lucide, le très réactionnaire Gilles-William Goldnadel s'en réjouit : « *Les tabous ne sont pas des dieux immortels. L'un des plus grands du monde contemporain est en train de mourir sous nos yeux. Celui du racisme anti-blanc. Il est clair à présent que ceux qui se croient autorisés à insulter les blancs reçoivent à présent leur volée de bois vert méritée.* » (*Le Figaro*, 9 sept.) Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois... Ainsi va le petit monde médiatique. ■

1. Selon le « baromètre de la diversité » du CSA (vague 2018), les programmes télévisés ne montrent que 3% de personnes résidant dans les « grands ensembles des quartiers populaires », alors que 27% des Français y vivent.

QUI EST JOURNALISTE? DES EXPERTS TRAQUENT LES INTRUS

Les récentes et brutales arrestations des deux reporters Taha Bouhafs (Là-bas si j'y suis) et Gaspard Glanz (Taranis News), dans le cadre de leur travail, ont suscité des prises de position sur leur légitimité à se prévaloir de la qualité de journaliste. Retour sur un débat houleux concernant les «frontières» du métier.

1. Également détracteur en chef de la critique des médias, dont nous pointions déjà l'omniprésence en janvier 2019 en qualité d'expert en défiance à l'égard des médias: lire sur le site d'Acrimed «Violences contre les médias»: amalgames et mauvais procès» (1^{er} fév. 2019).

2. On peut lire, par exemple, l'interview de Taha Bouhafs dans Reporterre (14 juin 2019): «Pendant le mouvement cheminot et étudiant de l'année dernière, je suis monté à Paris, j'ai filmé les actions, les manifestations. Il y a eu aussi l'occupation de Tolbiac et la rumeur du blessé grave. Je me suis trompé en la relayant. Ça a été une bonne leçon. J'ai commencé à revérifier mes sources, à ne plus seulement filmer un événement mais à le documenter, avec méthode.»

Pendant que certaines rédactions ne pipaient mot, de nombreuses sociétés de journalistes ont exprimé leur soutien à Gaspard Glanz et à Taha Bouhafs après leur arrestation par la police, respectivement en avril et en juin. Elles ont alors joué un rôle important dans la légitimation professionnelle de ces confrères. Une légitimation dont voulaient les priver certains éditocrates et experts, reconvertis pour l'occasion en garde-frontières de la profession. On n'aura pas la naïveté de s'étonner que ces derniers se manifestent à l'occasion de l'arrestation de journalistes indépendants en instruisant un double procès: un procès en «incompétence» et un procès en «militantisme».

ethics
de
garde

LE PROCÈS EN INCOMPÉTENCE

À commencer par Alexis Lévrier, «spécialiste de l'histoire du journalisme»¹: un spécialiste qui, sur Twitter, nous gratifie de «quelques réflexions sur Taha Bouhafs et sur la définition du journalisme»... Extraits:



Or, ce sont bien des journalistes en charge de l'«éthique», de la «rigueur» et de la «vérité» qui ont annoncé sur toutes les antennes que des gilets jaunes avaient «attaqué» l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière le 1^{er} mai 2019, ce qui fut démenti par la suite. Ce sont bien des journalistes qui se sont refusés à toute autocritique à la suite de cet épisode.

Exercice d'autocritique auquel s'est livré, quant à lui, Taha Bouhafs: le journaliste est en effet revenu à de maintes reprises sur l'épisode de Tolbiac, ce que se garde bien de mentionner Alexis Lévrier, en toute «éthique» sans aucun doute².

Et dans la famille des fiascos médiatiques commis par des journalistes patentés, l'affaire de la Pitié-Salpêtrière est loin d'être un cas isolé³. Sans compter les campagnes de désinformation sur «l'international», du Rwanda au Kosovo, en passant Timisoara ou la Libye⁴.

Ce sont les cas de maltraitance de l'information qui, en grande partie, expliquent «la défiance envers les médias»⁵. Mais de ce phénomène, Alexis Lévrier donne une autre (et profonde) explication:



Une affirmation d'une condescendance qui frôle le ridicule, tant elle surestime les conséquences que peut avoir, dans l'écosystème médiatique, la reconnaissance de Taha Bouhafs. L'exercice des métiers du journalisme (car ils sont multiples) suppose, sans doute, l'acquisition de savoirs et de savoir-faire ainsi que la recherche constante de la vérité factuelle... qui ne mettent pas à l'abri des erreurs et des errements: ceux-là mêmes que vise la critique du journalisme. Le journaliste fautif est pourtant journaliste. Qui pense-rait à le priver de ce titre, sauf à s'ériger en Conseil de l'ordre, comme sont tentés de le faire quelques professionnels et experts dans le cas de Taha Bouhafs?

Comme le soulignait Hervé Kempf, le déniement du journaliste de Là-bas si j'y suis (et de Gaspard Glanz avant lui) sur les réseaux sociaux a en outre reposé sur un mépris vis-à-vis de son parcours scolaire et professionnel (Reporterre, 18 juin). En effet, Taha Bouhafs n'est diplômé ni du bac, ni d'une école de journaliste. «*Ce qui n'a rien d'exceptionnel*», indique Checknews concernant le second diplôme: «*Lorsqu'[on] avait analysé le profil de 159 journalistes de la rédaction de Libération, il en était ressorti que 49 d'entre eux n'étaient pas diplômés de ces cursus.*» (Libération, 20 juin).

Le procès en incompétence recourt à un ultime argument: les journalistes disqualifiés ne disposent pas de carte de presse (pour l'instant). Comme si la carte de presse authentifiait les qualités professionnelles de ceux qui la détiennent et disqualifiait celles



3. Voir, notamment, sur le site d'Acrimed, les articles consacrés à: «l'affaire Coupat», celle du bagagiste de Roissy, la fausse agression du RER D, la «piste terroriste» dans l'explosion de l'usine AZF, ou le bar de Sevrin «interdit aux femmes».

4. Sur ce sujet, lire *L'opinion, ça se travaille... Les médias et les «guerres justes»*, Agone, 2014.

5. Interpellé par le journaliste Marc Endeweld à ce sujet, Alexis Lévrier reconnaît que «la presse "mainstream" se trompe souvent, par suivisme idéologique ou en cédant à la pression de l'instantané.» «Souvent» donc, et avec des répercussions publiques autrement plus importantes vu l'audience des grands médias en comparaison de celle des médias alternatifs ou indépendants, mais pas suffisamment pour qu'Alexis Lévrier le pointe spontanément.

des si nombreux qui ne la détiennent pas. Gaspard Glanz l'avait démontré par l'exemple en interrogeant les journalistes qui lui tendaient le micro au sortir de sa garde-à-vue. Et *L'Express* (24 avr.) revenait récemment sur la forte proportion de journalistes dépourvus de carte de presse:

Si l'on compte plus de 35 000 cartes de presse en France, on assisterait cependant au développement «d'un emploi journalistique hors carte de presse, avec la multiplication de situations [qualifiées] de "zone grise"», détaille le sociologue des médias Jean-Marie Charon dans son baromètre social. «Entre 5 000 et 10 000 journalistes sans carte de presse, ce ne serait pas surprenant», explique-t-il à L'Express.

Si la détention d'une carte de presse n'est pas une garantie (ou une garantie suffisante) de compétence, elle a, entre autres usages, un rôle symbolique

que permettent de vérifier les tentatives de disqualification des journalistes indépendants qui ne la possèdent pas, ou pas encore.

C'est ce rôle que mettait en valeur en 1993 (déjà!) Denis Ruellan dans *Le journalisme ou le professionnalisme du flou*, dont nous faisons le compte rendu:

La tentative de constitution d'un ordre des journalistes qui prolongeait les visées de fermeture s'est concrétisée par... l'instauration d'une carte professionnelle dont le rôle – toujours en débat – dans la régulation de l'activité journalistique ne permet pas de fermer véritablement l'accès au journalisme. « Mur de paille » sur le plan juridique, la carte de presse joue pourtant un rôle essentiel, comme instrument de démarcation symbolique (conforté par le mythe de la garantie qu'elle apporterait). « Dynamique du flou », puisque, avec la carte de presse notamment, « la fiction d'un espace fermé contribue à la production d'une identité sociale. »⁶

Une « identité sociale » que les douaniers de la profession entendent préserver en excluant les Taha Bouhafs. Cette exclusion symbolique se vérifie d'ailleurs chaque jour dans la production éditoriale des médias dominants. En effet, s'il leur arrive de citer les enquêtes ou reportages de confrères travaillant pour des médias indépendants, la circulation de l'information se fait bien davantage entre eux, c'est-à-dire en vase clos, excluant de l'agenda médiatique nombre de sujets et de cadrages uniquement traités par les médias indépendants et alternatifs⁷.

LE PROCÈS EN MILITANTISME

Un second pan du réquisitoire des experts cible le « militantisme » de Taha Bouhafs. Et là encore, Alexis Lévrier est en première ligne. Le 20 juin, sur France Culture, il a pu ainsi prolonger ses réflexions: *C'est quelqu'un [Taha Bouhafs] qui, par ailleurs, comme militant, avait pu avoir des débordements, qui a contribué à une fake news, qui a pu être violent, qui a pu inciter, même dans son travail de journaliste, début mars, à Grenoble, un moment d'émeute au moment de la mort de deux jeunes. Il a incité par des tweets la population à se rebeller contre la police. Est-ce qu'on peut en tant que journaliste rendre compte objectivement, ou en tout cas avec un respect de la vérité, d'actes qu'on a soi-même contribué à engendrer. Parce que là, il appelait à la révolte et effectivement après, il y a eu des émeutes.*

Passons sur la pertinence d'une analyse calquée sur le discours du syndicat des cadres de la sécurité intérieure, qui attribue à un seul homme le pouvoir incroyable de « co-déclencher des émeutes »⁸: plus significative est l'omission, dans ce type de discours, des appels à la violence explicites de différentes personnalités médiatiques. Par exemple:

Gilets jaunes : Luc Ferry voudrait que les policiers “se servent de leurs armes”



Brice Couturier
@bricecouturier

Suivre

En réponse à @CCastaner

Mais bon sang ! Foutez-les tous en taule !
Rétablissez l'ordre !

05:05 - 1 déc. 2018

[Vidéo] Pour Christophe Barbier, le système n'est “pas assez violent” avec les chômeurs

Sans compter les multiples appels à la « fermé » des éditorialistes relevés au moment des manifestations des gilets jaunes, ou les cautions apportées aux violences policières contre les lycéens de Mantes-la-Jolie⁹.

Mais qu'importe à ceux qui s'indignent de la solidarité manifestée à Taha Bouhafs¹⁰:

The screenshot shows a Twitter thread with four tweets:

- Xavier Gorce** (@XavierGorce): Je ne suis pas sûr de bien percevoir la différence entre un Benalla qui s'introduit dans la sécurité pour faire autre chose et un Bouhafs qui s'introduit dans le journalisme pour faire autre chose.
- Namias Robert** (@NamiasRobert): Les vieux cons vous saluent bien et préfèrent abandonner ce métier plutôt que de s'associer par lâcheté corporatiste à une pétition qui fait semblant de croire que ce monsieur est journaliste. Il a le droit de s'exprimer en tant que militant mais il n'est pas journaliste.
- Claude Weill** (@WeillClaude): 12/ Les sociétés de journalistes, si promptes à pétitionner pour les "indépendants" au nom de la liberté de la presse, seraient bien inspirées de mesurer le danger de mettre toutes les formes de journalisme sur le même plan, quand la confiance dans les médias est déjà si érodée.
- Alta** (@aliskova): À quel moment l'Histoire a-t-elle merdé pour que le journal @libe cofonde par Jean-Paul Sartre, en arrive à publier une tribune de soutien à Taha Bouhafs?

Below the tweets, there is a quote from Brice Couturier:

Brice Couturier (@bricecouturier): En réponse à @Fraou1983
Résultat : seuls, 24 % des Français ont confiance dans leurs médias. Un des taux les plus faibles de l'OCDE. Continuez, continuez, chers confrères, à confondre militantisme (toujours du même côté, celui de l'extrême gauche) et information...

Voici donc venu le temps des « journalistes militants », étiquette arbitraire affublée par certains professionnels aux journalistes qu'ils jugent « non désirables ». Cette distinction repose au fond sur deux critères: les idées des journalistes incriminés ainsi que leurs parcours et leurs réseaux de sociabilité, et enfin, leurs pratiques journalistiques. Commençons par le second.

– Taha Bouhafs, ou Gaspard Glanz, seraient des militants et non des journalistes, car ils sont systématiquement au cœur des manifestations (sous-en-

6. Extrait de notre article « Lire: *Le journalisme ou le professionnalisme du flou*, de Denis Ruellan », 3 sept. 2009.

7. Sur ce point, on pourra se reporter à la toute récente étude – une fois n'est pas coutume! – de l'Institut Montaigne, commentée par *Libération*, « Médias: le risque du vase clos », 19 juin 2019.

8. Sur cette « affaire », voir l'article d'Arrêt sur images, « Deux morts à Grenoble: Taha Bouhafs, journaliste et militant », 8 mars 2019.

9. Sur le site d'Acrimed, lire « Manifestation des gilets jaunes: les éditocrates sont-ils "raisonnables" ? », 8 déc. 2018 et « Humiliations policières contre les lycéens, Barbier et Giesbert complices », 7 déc. 2018.

10. Solidarité dont a fait preuve un collectif de sociétés de journalistes et rédacteurs dans *Libération* (« En soutien au journaliste Taha Bouhafs », 14 juin 2019).

tendu parties prenantes) et couvrent régulièrement des mobilisations sociales. Or, et ce n'est pas encore interdit, un journaliste peut avoir des centres d'intérêt privilégiés, et en faire des cibles éditoriales. C'est même une base du métier, et tous les professionnels s'y livrent chaque jour, en choisissant de traiter tel sujet tout en laissant des milliers d'autres sur le carreau. Dans certains cas, ces choix éditoriaux peuvent se systématiser, y compris au point de devenir... une spécialité pour le journaliste en question.

Notion qui, certes, échappe à la plupart des éditeurs, spécialistes de tout, et donc surtout de rien. Il ne viendrait pas à l'idée d'un éditorialiste de critiquer les pratiques professionnelles de la poignée d'« experts en mouvements sociaux » qui se sont succédé tous les samedis depuis des mois sur les chaînes d'information en continu, dont la spécialisation consiste à s'asseoir en plateau pour commenter « la violence » des gilets jaunes. Militer depuis son clavier ou en plateau, oui, mais pas dans la rue!

Il est vrai que « le terrain » est une deuxième notion avec laquelle les éditorialistes sont peu familiers. *A fortiori* quand ce terrain concerne les mobilisations sociales, dont des pans entiers sont délaissés par les médias dominants. Sans parler du nombre de luttes sociales qui échappent quotidiennement aux radars médiatiques, on se contentera de remarquer que le cadrage adopté est quasi systématiquement le même. Au moment de « couvrir » le mouvement de grève des cheminots en 2018 par exemple, la plupart des médias nous ont gratifiés, en guise de « reportage », des éternels mêmes allers et venues sur les quais de gare, arrachant aux usagers exaspérés les protestations habituelles. Un choix éditorial qui en a caché d'autres: celui, par exemple, de reportages auprès des cheminots, mobilisés pendant des mois, qui auraient donné à voir l'organisation d'une grève, la vie des travailleurs engagés, ou encore le fonctionnement d'une cellule syndicale. Des points de vue journalistiques (et non militants!) comme d'autres, que semblent d'ailleurs privilégier d'autres journalistes, comme Taha Bouhafs, ou Gaspard Glanz.

– Pour ne rien arranger, Taha Bouhafs a été un temps militant de la France insoumise, allant jusqu'à se présenter aux élections législatives en juin 2017. Un élément de parcours dont les éditorialistes font un véritable grief, là encore, à des fins discriminatoires... Car les exemples sont légion de journalistes assénant le catéchisme néolibéral à longueur d'antenne, jusqu'à ceux qui s'engagent en politique – ou qui en reviennent! – sans être pourtant taxés de « militants ».

Roselyne Bachelot, qui anime quotidiennement la matinale de LCI, a-t-elle droit à une telle étiquette? *Quid* de Bernard Guetta, député européen En marche, ou de Bruno-Roger Petit, ex porte-parole de l'Élysée et désormais... « conseiller mémoire » d'Emmanuel Macron? Ou encore de Laurence Haïm, correspondante aux États-Unis pour les chaînes du groupe Canal, devenue en 2017 porte-parole d'Emmanuel Macron en charge des questions internationales après avoir fait partie de l'équipe de campagne d'En marche, et qui, en mai dernier, livrait au service public un reportage sur la fondation Obama¹⁴?

Malgré leur engagement explicite, ces personnalités continuent d'apparaître, aux yeux des grands médias, comme de simples « journalistes », sans que des confrères se sentent bizarrement dans l'obligation d'y accoler le terme « militant ».

Le journaliste militant Taha Bouhafs arrêté lors d'une manifestation de sans-papiers	
Après avoir quitté les équipes d'Emmanuel Macron, la journaliste Laurence Haïm rejoint un ancien stratège d'Obama	
 Elections européennes: le pari du journaliste Bernard Guetta	
Le journaliste Bruno Roger-Petit devient porte-parole de l'Elysée >> bit.ly/2xtxWer	
Le journaliste Jean Quatremer soutient Macron	
Annoncé partant, le journaliste Bruno Roger-Petit, porte-parole de l'Elysée, dément	

Si le terme « militant » (synonyme: « engagé ») n'a évidemment rien de dégradant, les commentateurs professionnels l'agitent comme un épouvantail dès lors que la pensée de la personne incriminée affiche des préférences politiques, taxées à tort ou à raison, de « radicales »... Cette disqualification *a priori* courante dans les grands médias, est appliquée aux journalistes, mais également aux chercheurs et universitaires. Elle vise simplement à discréditer ces derniers, et à les exclure – ou tout simplement à les marquer symboliquement dans l'espace médiatique. Nombre d'historiens et de sociologues, comme Monique Pinçon-Charlot, font régulièrement les frais de ce type de procédés. Au contraire, d'ailleurs, de nombre d'« experts » omniprésents, dont les portraits médiatiques passent souvent sous silence l'engagement

politique. Ainsi, par exemple, de Dominique Reynié, à propos duquel nous écrivions dernièrement¹² :

Comme chaque année, Nicolas Demorand recevait, le 2 novembre 2018, Dominique Reynié dans sa matinale de France Inter. Lorsqu'il le présente – « politologue, professeur des universités à Sciences Po, directeur général de la Fondation Fondapop » – l'animateur ne signale pas, comme chaque année, que la fondation a été créée avec le soutien financier de l'UMP, puis il omet de préciser, comme chaque année, que son invité fut tête de liste de la formation présidée alors par Nicolas Sarkozy (UMP devenue LR) lors des élections régionales de 2015 en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

DES FRONTIÈRES POREUSES... POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE!

Dans le compte-rendu du livre de Denis Ruellan *Le journalisme ou le professionnalisme du flou* que nous évoquions plus haut, nous écrivions déjà :

Le journalisme est de longue date une profession diversifiée, voire morcelée entre plusieurs « familles ». Ses limites, historiquement mouvantes et toujours instables, semblent devoir être aujourd'hui redessinées par de nouvelles figures de journalisme citoyen ou de journalisme participatif. Cette déstabilisation est-elle une menace ou une chance? Souvent, les journalistes professionnels réagissent en revendiquant leur professionnalisme. « Professionnalisme » pris dans un double sens: dans le sens – tautologique – de l'exercice du journalisme comme une profession salariée; dans le sens – normatif – de la maîtrise d'un ensemble de savoirs et de savoir-faire. Or les critères de délimitation de la profession (hormis ceux d'attribution de la carte de presse, et encore...) comme les compétences mobilisées pour l'exercer sont beaucoup plus flous qu'il n'y paraît ou qu'on le prétend. Mais ce « flou », loin d'être le signe d'un défaut ou une défaillance, peut et doit être considéré comme constitutif et créatif.

Si l'appellation de « journaliste militant » fait désormais écho à celle du « journaliste citoyen », la teneur des débats ne semble pas avoir changé. Morcelée, la profession l'est sans doute davantage qu'il y a dix ans, à mesure que fleurissent les espaces d'information sur Internet, pour le meilleur et pour le pire; à mesure que se précarise la profession et que s'intensifient les relations de dépendance éditoriale (vis-à-vis des chefferies, des propriétaires ou encore des sources policières); à mesure que s'étiolent, dans les grands médias, l'enquête sociale, le travail de terrain et les mises en perspective, pris en charge par des journalistes indépendants ou des observateurs auxquels les réseaux sociaux offrent une caisse de résonance; à mesure que s'accroît *a contrario* sur les plateaux télé la place laissée aux chroniqueurs, aux éditorialistes, aux experts, aux « consultants » et autres promoteurs du prêt-à-penser jouant le rôle de journalistes.



Ainsi, si les débats sur la profession, les contours et les pratiques du métier sont nécessaires – et ce n'est pas Acrimed qui dira le contraire! – il est regrettable qu'ils se cantonnent au cas de deux journalistes de médias indépendants. Il est également regrettable qu'il faille attendre que ces derniers subissent des violences policières, politiques et judiciaires pour que ces débats soient menés. *A fortiori* quand des éditorialistes et experts profitent de cette répression pour remettre en doute le statut et la légitimité de ces confrères.

Cette pratique de l'exclusion symbolique n'est, en revanche, pas étonnante: elle ne constitue rien de moins que le propre du travail des journalistes qui éditorialisent, dont le plus clair du temps est dédié à décréter ce qui a (ou non) droit de cité dans le débat – comme dans l'espace – public. Face à un tel traçage des frontières et à ces définitions fermées, Denis Ruellan proposait au contraire une vision du métier plus incluyente :

La recherche sur le journalisme doit désormais se tourner vers ce fait majeur, nouveau par l'ampleur qu'il prend en profitant des disponibilités technologiques: l'irruption du public journaliste, cette singularisation de l'acte de produire et de diffuser de l'information dont se saisissent les individus dans des pratiques variées; celle-ci peuvent être incorporées par les médias de masse [...]; elles sont aussi souvent déliées des espaces traditionnels, affranchies de la tutelle technologique et financière qui maintient l'autorité du groupe professionnel et des éditeurs.¹³

Plutôt que de cibler une poignée d'individus dont les pratiques seraient impies, il serait temps d'interroger l'écosystème médiatique dans sa globalité: les rapports de forces régissant la manière dont est produite l'information, la manière dont elle circule, et les pratiques diverses qui commandent à son élaboration... ■

11. Reportage diffusé par « Complément d'enquête » sur France 2.

12. Sur ces trois exemples, lire sur le site d'Acrimed: « L'histoire racontée par les médias: un entretien croisé » (12 avr. 2019), « C l'hebdo » (France 5): censure et concert de chiens de garde contre Monique Pinçon-Charlot » (6 mars 2019) et « Sur France Inter, Nicolas Demorand dorlote Dominique Reynié » (8 nov. 2018).

13. Paragraphe tiré de la réédition de 2007.

«LES INFORMÉS»: TRIOMPHE DE LA COM' EN HUIS-CLOS

Dans «Les Informés», principale émission de «débat» sur France Info, des journalistes côtoient d'obscurs communicants, et se livrent à l'exercice favori des éditocrates: le journalisme de bavardage et de commentaire. Panorama statistique d'une émission exemplaire.

«**F**rance Info, et tout est plus clair» entonne allègrement le *jingle* de la chaîne publique d'information en continu à chaque interruption des «Informés»¹. Ce n'est pourtant pas le sentiment que peuvent avoir ses auditeurs et téléspectateurs, chaque soir de 20h à 21h, tant le bavardage et le commentaire vide prennent le pas sur l'information dans cette émission de «débat».

Avant d'exposer quelques résultats statistiques issus d'une observation des «Informés» et d'un comptage exhaustif de ses invités sur six mois, quelques précisions sur le format et le dispositif de l'émission s'imposent. En plateau, les invités sont généralement au nombre de quatre (parfois plus). Ils balayent de deux à six sujets d'actualité chaque soir: on peine à ne pas d'emblée les comparer aux «fast-thinkers», les tenants du prêt-à-penser critiqués par Pierre Bourdieu.

D'autant que, d'une durée de 55 minutes environ, l'émission subit cinq interruptions, soit une toutes les dix minutes, laissant la place aux «flash infos», eux-mêmes d'une durée moyenne d'1 minute et 20 secondes. Excepté pour la coupure intervenant à la moitié de l'émission, qui s'étend, quant à elle, sur 5 minutes, réparties entre la météo et le journal (3 minutes 40 en moyenne).

Parfaitement indigeste, calqué sur le rythme de l'information immédiate jusqu'à la caricature, le format des «Informés» suscite déjà quelques doutes quant à la qualité du débat mené chaque soir sur France Info. Une impression que renforce le profil des personnes invitées dans l'émission; du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, 205 invités se sont répartis un total de 689 fauteuils (voir graphique ci-contre).

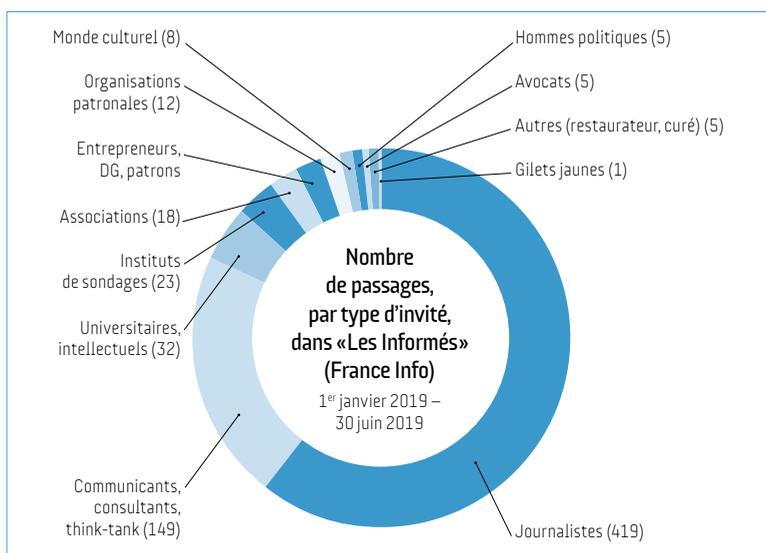
Un premier constat s'impose: la chaîne d'information en continu du service public choisit de mettre sa principale émission de «débat» entre les mains de journalistes, de communicants et de sondologues, qui ont à eux trois accaparé 86% des invitations durant les six mois d'émission! France Info calque ainsi BFM-TV, LCI et CNews, qui programment tous trois à la même heure des «débat» politiques entre éditorialistes et «experts»². Concurrence oblige...

Les communicants, consultants et représentants de think-tank constituent d'ailleurs, juste derrière les journalistes, la deuxième catégorie d'invités la plus représentée des «Informés», totalisant 149 passages sur six mois, répartis entre 44 invités. Un marqueur pour cette émission, au tempo du «nouveau monde» médiatique macronisé: «Compass label», «agence Nude», «agence OPS2», «cabinet Tenzing», «agence imaGGe», «Little Wing», «cabinet Tilder»,

1. L'émission est diffusée simultanément à la radio.

2. «Le grand dossier» sur LCI, «L'heure des pros» sur CNews et «20H Politique» sur BFM-TV.

3. Yasmina Jaafar est également fondatrice du site Laruchemedia.com, affirmant vouloir donner «une autre voix sur l'univers des médias», et composé de «journalistes, consultants politiques et communication, sémiologues».



« société de conseil CAP », « MCBG Conseil », « RM Conseil », « Dentsu consulting », « Conseil Media Invest », etc. sont autant de sociétés privées totalement inconnues du grand public, se voyant offrir une vitrine régulière par le service public pour commenter des sujets d'actualité. Économie, politique internationale, santé, politiques publiques, etc. : des thématiques « passées au crible » – selon le vocabulaire consacré – de ces « décrypteurs » aux intérêts privés, n'ayant *a priori* aucune autre légitimité que celle d'être des spécialistes de la communication et de la « stratégie d'influence et de médiatisation ».

Ainsi, par exemple, de Véronique Reille-Soult (directrice générale de « Dentsu consulting »), deuxième consultante la plus représentée dans l'émission (14 passages) après Yasmina Jaafar (27 passages), « experte médias et stratégies pour le cabinet de communication OCIMES », spécialisée dans l'« image, la prise de parole, le media training, le conseil en politique, médias et entreprises. »³ Ou encore Antoine Boulay, présenté sobrement comme « *partner en charge de la communication de crise chez Havas* ». Autant dire que le « décryptage » va bon train !

Un véritable parasitage de l'information sur une chaîne de service public. Ou serait-ce surtout le débouché à la fois paroxystique et logique d'une conception de l'information qui domine les émissions de débats depuis un certain temps maintenant ? Une information où l'enquête et le reportage ont cédé leur place au journalisme de commentaire, aux boursicotages inspirés de tel ou tel tweet, et aux spéculations sur les stratégies politiciennes prélevées à la source, captées dans la moindre cou-

lisse des responsables politiques que ces journalistes suivent à la trace.

Un journalisme incarné par des professionnels si proches des cercles de pouvoir – politiques et économiques – que leur métier finit par se confondre avec le métier de ceux dont ils prétendent rendre compte : les communicants d'entreprise, et les communicants politiques. Dès lors, dans un tel contexte où le travail de terrain et la spécialisation ne constituent en rien une condition de l'expression journalistique et de la parole publique – c'est même quasiment l'inverse ! – en quoi des consultants, « accompagnateurs de dirigeants » et autres gestionnaires de l'image médiatique seraient-ils moins légitimes que des éditorialistes consacrés pour communiquer sur la communication ?

Il en va de même pour les « universitaires et intellectuels » que nous avons catégorisés comme tels, et qui ont cumulé 32 passages sur la période observée. En effet, loin d'être sollicités en fonction de leur spécialisation – qui pourrait être en lien avec les thèmes d'actualité abordés – ces derniers se joignent plutôt à la cohorte des consultants et spécialistes de la communication. Ainsi Arnaud Benedetti, cumulant à lui seul 40 % des passages d'universitaires, est-il professeur associé en histoire... de la communication⁴ ! Avec Benjamin Morel, enseignant comme lui à Sciences Po et Thomas Clay, professeur en droit mais également avocat et fondateur de son propre cabinet de conseil, ils se sont vu octroyer un peu moins des trois quarts des passages réservés aux « universitaires et intellectuels ».

UNE GILET JAUNE POUR 135 SUJETS DÉDIÉS AU MOUVEMENT

On l'aura compris : l'information des « informés » se passe allègrement d'enquêtes de terrain et de spécialistes. La distribution de la parole est également à géométrie variable, comme en témoigne la couverture du mouvement des gilets jaunes par l'émission. Si « Les Informés » ont largement traité de ce mouvement social, cette surface ne saurait masquer le constat ahurissant que nous faisons sur un plan qualitatif : alors que l'émission compte à son actif 135 sujets abordant le mouvement, elle n'a reçu sur les six mois observés... qu'une seule gilet jaune⁵ ! Et il aura fallu attendre... le 20 mars, date à laquelle fut invitée Ingrid Levavasseur.

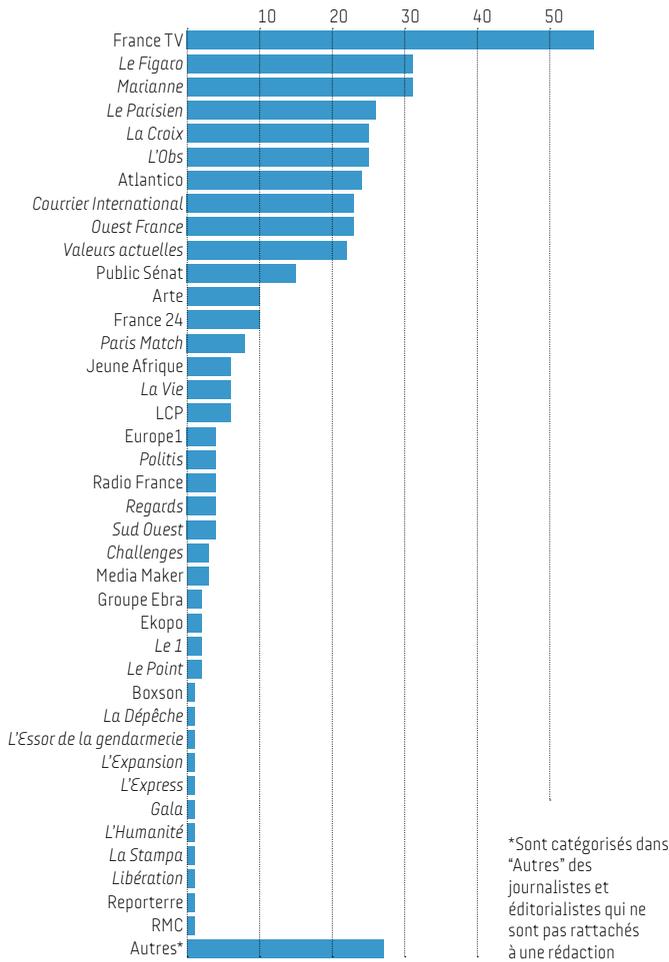
Nous ne pousserons plus loin l'analyse qualitative qu'en livrant un florilège des cadrages en fonction desquels nos « informés » ont répandu leur

4. Il est également l'auteur du livre... *Le coup de com' permanent!* On croit rêver.

5. Nous avons réalisé ce comptage à partir des sommaires édités sur la page de chaque émission. Les 135 sujets sont répartis de la manière suivante : 83 concernent les gilets jaunes directement, 10 ont été dédiés à la loi dite « anti-casseurs » et 42 ont abordé le « grand débat ».

Médias représentés dans «Les Informés» (France Info)

1^{er} janvier 2019 – 30 juin 2019



► **17/03**: « *Gilets jaunes, comment arrêter la violence? Après les affrontements et les dégradations commises notamment à Paris lors de la manifestation du samedi 16 mars, est-il possible d'empêcher de tels agissements?* »

► **18/03**: « *"Gilets jaunes": les violences de trop?* »

► **20/03**: « *"Gilets jaunes": après quatre mois de contestation, le mouvement existe-t-il toujours?* »

► **23/03**: « *"Gilets jaunes": 40500 manifestants en France, les "consignes de fermeté ont été respectées" selon Christophe Castaner* »

Un traitement, *in fine*, en miroir des chaînes d'information privées concurrentes, obsédées par le retour à l'ordre, l'essoufflement du mouvement et les dégradations matérielles. Alors que la période observée (janvier-juin 2019) a été marquée par des mouvements sociaux d'ampleur (gilets jaunes, mais également dans les hôpitaux, chez les enseignants, etc.), un autre constat statistique vaut le détour: celui qui concerne la représentation des organisations patronales au regard de celle des syndicats de travailleurs. Et là encore, le résultat est éloquent: alors que les premières ont bénéficié de 12 invitations au total, les seconds peuvent s'enorgueillir... d'un zéro pointé!

Qui plus est, on retrouve parmi les représentants de patrons l'inénarrable Sophie de Menthon, présidente du mouvement patronal ETHIC et « polémiqueuse » en chef, qui a cumulé à elle seule 10 passages dans « Les Informés »⁶.

Quel meilleur choix du service public que de lui offrir une vitrine régulière, et une visibilité dont elle est loin d'être privée, par ailleurs, dans les autres médias? Quant aux deux passages restants de représentants patronaux, ils ont été distribués à Aziz Senni, « chef d'entreprise, coprésident de la commission Nouvelles responsabilités entrepreneuriales du MEDEF » et Bernard Spitz, « président de la Fédération Française de l'Assurance & du pôle international et Europe du MEDEF », quand, rappelons-le, aucun représentant de travailleurs n'a été convié à prendre part aux débats de l'émission.

La messe est dite.

PRIORITÉ AUX MÉDIAS DOMINANTS, IMPASSE POUR LE PLURALISME

Quant aux journalistes, les statistiques sont à l'avenant, et reflètent l'impression que l'on peut avoir en regardant régulièrement l'émission: les invités sont issus des mêmes cénacles (voir graphique ci-dessus).

Hormis le fait que les journalistes « maison » sont de loin les plus présents (56 interventions pour France Télévisions, dont 14 de France Info), que peut-on tirer d'une telle répartition? Par exemple, que

science des gilets jaunes sur les trois premiers mois de notre étude:

► **4/01**: « *La méthode forte peut-elle mettre un terme au mouvement des "gilets jaunes"? Le mouvement est "devenu le fait d'agitateurs", déclare Benjamin Griveaux. Le porte-parole du gouvernement a durci le ton vis-à-vis du mouvement des "gilets jaunes" alors que "l'acte 8" se profile samedi 5 janvier.* »

► **10/01**: « *"Gilets jaunes": internet, exutoire de la haine?* »

► **10/01**: « *Près de 60% des radars ont été dégradés depuis le début des "gilets jaunes".* »

► **11/01**: « *Jean-Michel Apathie interpellé par un "gilet jaune" dans la rue. Les journalistes sont-ils des cibles des "gilets jaunes"?* »

► **18/02**: « *"Gilets jaunes": quelles réponses aux violences du week-end?* »

► **25/02**: « *55% des Français disent stop aux "gilets jaunes", selon un sondage* »

► **26/02**: « *"Gilets jaunes": "complice du pire"?* »

► **2/03**: « *"Gilets jaunes" vs grand débat: qui gagne la bataille de l'opinion?* »

6. Rappelons tout de même que cette dernière compte à son actif, entre autres, une déclaration selon laquelle Nafissatou Diallo avait vécu un « conte de fées » (« ce qui lui est arrivé de mieux » comme le rappelle *Télérama*, 30 janv. 2013), et une prise de position favorable aux « entreprises occidentales qui font travailler des enfants en Chine ou ailleurs, assurant qu'il fallait se montrer "pragmatique", sans quoi, finalement, "ces gosses retourneraient dans le ruisseau" » (*Marianne*, 5 janv. 2012). Ou encore, durant la présidentielle de 2017, le lancement d'une pétition réclamant à l'Éducation nationale que Nathalie Arthaud, candidate de Lutte ouvrière, soit « déchargée de sa mission d'enseignante en économie ».

Le Figaro est 31 fois plus représenté que *L'Humanité* ou que *Libération*; que *Le Parisien* l'est quant à lui 26 fois plus que Reporterre. Parmi la presse magazine, l'hebdomadaire *Politis* totalise 4 passages, là où *Valeurs actuelles*, journal d'extrême-droite, en compte 22. Selon le même partage idéologique, on remarquera que *Regards* compte 4 invitations, contre 24 pour le site Atlantico. En définitive, les médias figurant sur notre carte « Médias français: qui possède quoi? » occupent tout simplement... les trois quarts des fauteuils. Ainsi la diversité apparente des médias représentés ne saurait-elle masquer la marginalisation criante d'un pan entier de la presse: la presse libre et indépendante...

Un déficit de pluralisme que peut également éclairer, pour finir, le statut des journalistes présents en plateau (voir graphique ci-contre).

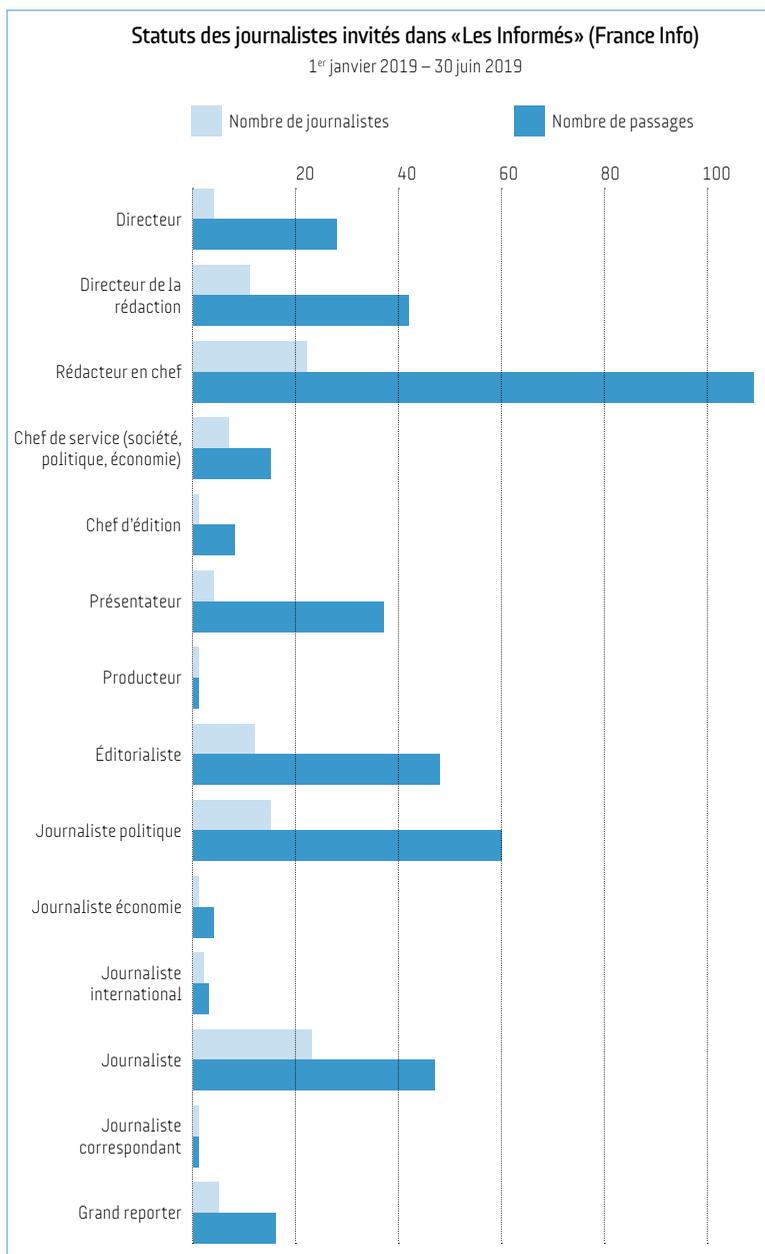
Notons, par exemple, que les hauts-gradés des chefferies éditoriales (au premier rang desquelles figurent les rédacteurs en chef, les plus représentés, mais qui incluent également les directeurs, directeurs de rédaction, et chefs de service), ayant un pouvoir décisionnel central sur le choix des sujets et leurs angles, sont 12 fois plus représentés que les grands reporters et près de 2 fois plus que les journalistes. Parmi ces derniers, les journalistes politiques sont évidemment largement majoritaires (20 fois plus représentés que leurs collègues des services « International » par exemple). Au nombre de 12, les éditorialistes ont quant à eux cumulé 48 passages, là où un seul correspondant étranger a été invité...

* * *

À l'instar de ses concurrentes du privé, la chaîne publique d'information en continu France Info ne s'embarrasse ni du pluralisme parmi les chroniqueurs de sa principale émission de débat, ni de la surface importante qu'elle octroie à des publications de droite dure et d'extrême-droite comme *Valeurs actuelles*. Comme partout ailleurs, ces dernières récoltent les faveurs des grands médias – dont elles miment les codes à la perfection – s'accommodant des dispositifs médiocres de l'émission propices aux lieux communs et petites phrases.

Symbole du journalisme de commentaire, raz-de-marée qui inonde le débat médiatique, l'émission « Les Informés » est ainsi confisquée par des journalistes-communicants ou des communicants-journalistes, ravis de faire fructifier leur capital symbolique en se donnant en spectacle grâce à nos impôts, et en faisant leur la maxime de Christophe Barbier selon laquelle « le terrain pollue l'esprit de l'édi-

torialiste ». On retiendra, enfin, que nos « informés » auront pu, soir après soir, passer six mois rythmés par les mobilisations sociales, les grèves et les batailles sociales en n'invitant qu'une seule gilet jaune, et aucun représentant d'un syndicat de travailleurs. Chapeau bas! ■



LA PRESSE LOCALE DANS TOUS SES ÉTATS

Le délabrement de la presse écrite locale française se poursuit: suppression d'antennes locales, coupes budgétaires, emprise de monopoles régionaux... Mais face aux grands groupes de presse, une presse alternative privilégie l'enquête et résiste au sensationnalisme ambiant.

PQR et PQD sont dans un bateau, et le bateau coule. Tel est le constat d'une enquête de Mediacités, média en ligne local et indépendant, qui balaie dix années de déboires pour les presses quotidiennes régionale et départementale (respectivement PQR et PQD donc)¹. Résultat: 12,7% de pertes d'effectifs de journalistes sur l'ensemble du territoire français, 108 agences locales fermées, et des groupes de presse qui accentuent leur monopole au mépris du pluralisme.

Comme le résume Mediacités, «entre les diminutions d'effectifs, la priorité donnée coûte que coûte au digital et la perte de pluralisme causée par la concentration de la presse, PQR et PHR (Presse Hebdomadaire Régionale) traversent une phase très difficile et pourtant assez peu médiatisée.» Aujourd'hui, annoncent les auteurs de l'enquête, «seuls 17 départements disposent d'au moins deux quotidiens locaux issus de groupes différents», soit deux fois moins qu'en 2009.

UN PEU DE CONCENTRATION, S'IL VOUS PLAÎT!

Ces phénomènes ne sont pas nouveaux, mais continuent de s'accroître à mesure que les logiques managériales des grands groupes – Ebra, La Dépêche, SIPA – Ouest-France, etc. – gagnent du terrain. Dans

un paysage journalistique local délétère, les hommes d'affaires et autres industriels continuent de faire leur marché (voir le cas de Xavier Niel p. 40).

Les grands groupes de presse locale jouent sur la fragilité des plus petits pour les racheter. Ils imposent à leurs titres une gestion managériale – à base de réduction d'effectifs et de stratégie «web» – qui vise à pallier la baisse de lectorat (et donc de rentabilité) qui touche globalement la presse papier. Et ce au risque de perdre ce qui fait la spécificité de la PQR: son ancrage sur le territoire et sa capacité à relater la vie politique, citoyenne et associative qui s'y joue.

Cette «main basse» de grands propriétaires sur la presse locale se double d'une dépendance importante à la publicité institutionnelle et industrielle, qui nuit à la production d'une information de qualité. Dans l'ouvrage *Ces cons de journalistes*, Olivier Goujon conte les mésaventures de l'hebdomadaire *Lyon Capitale*, symptomatiques de la vulnérabilité de la presse locale. Né en 1994, le journal est en opposition successivement à Raymond Barre, maire de Lyon, puis à Charles Millon, candidat malheureux à sa succession, dont il critique l'alliance avec le Front national. Mais c'est l'hostilité de Gérard Collomb qui lui sera fatale. Le maire de Lyon, futur ministre de l'Intérieur, mécontent des nombreux articles dénon-

1. «Presse locale: la grande hémorragie», Mediacités, 26 juin 2019.

2. Olivier Goujon, *Ces cons de journalistes*, Max Milo, 2019, pp. 71-77.

3. «La publicité, un obstacle au journalisme d'investigation locale», Mediacités, 5 avr. 2019.

4. Sur le site d'Acrimed, lire «Européennes: Macron envahit la presse régionale, avec la bénédiction des rédactions», 22 mai 2019.

cant ses malversations, supprime les publicités institutionnelles dans *Lyon Capitale* et influence d'autres annonceurs, publics et privés, plus ou moins dépendants de la mairie². Une dépendance loin d'être isolée, comme le souligne par ailleurs Mediaticités:

En France en 2017, 13,7 milliards d'investissements publicitaires ont été enregistrés dont 600 à 700 millions d'euros pour les quotidiens et hebdomadaires régionaux [estime l'IREP, association interprofessionnelle du secteur de la publicité et de la communication]. Si les marques Renault et Peugeot font la course en tête au niveau national, les plus gros annonceurs locaux se trouvent être les enseignes de la grande distribution (Intermarché, Carrefour, Leclerc).³

Au-delà de la nécessaire critique de la surenchère de faits divers, dont la PQR fait son miel, ou du suivisme à l'égard des pouvoirs locaux, force est de constater que l'emprise des hommes d'affaires, via les contraintes économiques et humaines qu'ils imposent, laisse peu de place au travail d'enquête indépendant. Et conduit à un conformisme qui fut porté à son paroxysme lors des dernières élections européennes, au cours desquelles la grande majorité de la PQR «s'est pliée, dans les règles de l'art, aux exigences d'une énième opération de communication orchestrée par Emmanuel Macron à quelques jours du scrutin: publier le même jour un entretien relu et validé par la présidence.» Une opération qui n'était pas tout à fait celle du Saint-Esprit:

Selon Le Monde, Emmanuel Macron [avait] «négocié cet entretien consacré à l'Europe avec le Syndicat de la presse quotidienne régionale», regroupant les principaux groupes de presse entre les mains desquels se concentre l'immense majorité des titres régionaux. Un syndicat présidé depuis 2018 par Jean-Michel Baylet, qui apporta son soutien à Emmanuel Macron lors de la dernière présidentielle et qui demeure PDG du groupe La Dépêche.⁴

PRESSE LIBRE OU «PAS PAREILLE»?

En contraste avec le marasme de la PQR, la presse locale indépendante ne manque pas de vitalité. Certains médias se développent en ligne, et accordent une large place au travail d'enquête. C'est le cas de Mediaticités donc, mais aussi du Poulpe en Normandie, de Far Ouest à Bordeaux, de Rue 89 à Strasbourg, Bordeaux et Lyon, de Marsactu à Marseille... pour n'en citer que quelques-uns. Ravivant le principe d'un «contre-pouvoir» local, ces initiatives restent cependant souvent cantonnées aux grandes villes, et demeurent absentes des étagères des kiosques ou des stands de marchés.

D'autres médias s'attachent à retrouver un ancrage local dans les villes et territoires qui échappent aux fameux grands groupes. Un réseau de canards



indépendants, aux tonalités libres, satyriques, parfois militantes, se distribuent sur les marchés ou dans les épiceries de village, à prix libre ou dérisoire. *La Brique* à Lille, *Le Postillon* à Grenoble, *L'Empaillé*, récemment aperçu en Aveyron, ou encore *La Pieuvre du Midi*, qui couvre Béziers et ses environs depuis 2016: tous témoignent d'une presse locale émancipée des travers de la PQR.

La précarité reste cependant de mise pour ces journaux, impliquant bien souvent l'engagement de journalistes rognant sur leurs conditions de travail, prisonniers d'une vulnérabilité financière dont ne se préoccupe guère l'actuel et inégalitaire système de répartition des aides à la presse.

L'Âge de Faire

Ce mensuel écolo délocalisé dans les Alpes-de-Haute-Provence, a édité une carte de la presse «pas pareille» (expression empruntée au Ravi, canard marseillais), consultable en ligne. On y retrouve une myriade de

journaux qui, aux quatre coins de la France, «n'appartiennent à aucun groupe industriel, financier, ni à aucun mouvement politique, syndical ou religieux», et «mènent une véritable démarche d'information, sans se cantonner à l'expression d'opinions».

Avis aux curieux! ■

L'EMPAILLÉ DÉCORTIQUE CENTRE PRESSE

Dans son édition de l'hiver 2019, l'«improvisomadaire» aveyronnais *L'Empaillé* publie une enquête passionnante sur les rouages du journal régional *Centre Presse*. Propriété de la famille Baylet – qui monopolise presque tous les titres des Pyrénées au Languedoc, et à travers l'Occitanie –, le quotidien «*qui sert la soupe à tout le monde*» coche toutes les cases d'une PQR en perdition: complaisance à l'égard des politiques locaux, bulletin promotionnel des entreprises du coin, plans sociaux et précarisation des journalistes... Bingo!

QUAND LA BRIQUE PARODIE LE MONDE

Le premier samedi des soldes d'hiver, *Le Monde* faisait dans le micro-trottoir pour montrer comment «*le mouvement [des gilets jaunes] a fini par laisser une partie de la population*» (12 sept.). Un «reportage» qui n'a pas échappé à *La Brique*, journal lillois de critique sociale: l'équipe est allée discuter à son tour avec les mêmes commerçants soi-disant en colère. Démontrant ainsi comment, en choisissant le vocabulaire et les personnes interrogées, une enquête peut, au choix, dépeindre les gilets jaunes comme «*une menace envers le pays*» ou appeler à «*l'ébranlement d'un système honni*».

AVANT LES MUNICIPALES, NIEL MET LA MAIN SUR NICE MATIN

Les milliardaires Iskandar Safa (*Valeurs actuelles*) et Xavier Niel (groupe *Le Monde*) se sont opposés cet été pour le rachat du quotidien régional *Nice Matin*. C'est finalement Xavier Niel qui a remporté la mise début août. Hasard du calendrier, une élection municipale très disputée à Nice aura lieu en mars 2020. Nul doute que la soudaine philanthropie de Xavier Niel pour la presse niçoise saura se rendre utile au parti de son ami Emmanuel Macron.

PROCÈS-BÂILLONS: SOUTENONS LE RAVI

À la suite de la publication de deux enquêtes en mai 2017 et février 2018, l'organisme parapublic Odel Var (et les élus LR à sa tête) a poursuivi *Le Ravi* en justice pour double diffamation. Partiellement condamné après son appel, le «*mensuel pas pareil*» se pourvoit en cassation. Vous pouvez les soutenir en signant leur pétition, et faire un don pour couvrir les 10 000 € de frais de défense déjà engagés. ■

LE PROCÈS-BÂILLON N'ÉPARGNE PAS LES PETITS

La survie d'une presse locale papier véritablement indépendante est en outre régulièrement rendue difficile par des procès-bâillons, et d'autres formes de censures, tant les pouvoirs et les industriels locaux sont peu habitués à ce que la PQR les contredise. Rappelons par exemple que l'«irrégulomadaire» tarnais *Saxifrages*, autodésigné «journal casse-pierres du coin», a été traîné en diffamation par Didier Sirgue, dirigeant de DS Events, société gestionnaire du circuit automobile d'Albi. Une plainte en réaction à un entretien accordé au journal par le conseiller municipal EELV Pascal Pragnère, dans lequel ce dernier argumente un point de vue critique sur les activités de DS Events et de la municipalité. La rédaction de *Saxifrages* commente: «*Le simple fait qu'un riche et puissant homme d'affaires s'en prenne à un modeste journal qui a eu le malheur de lui déplaire en rapportant les paroles d'un citoyen – qui plus est d'un élu! – pose en soi un sérieux problème de fond. Mais en outre, une telle condamnation se ferait au prix de la liberté de la presse, et aurait pour conséquence la disparition pure et simple d'un*

média local, nécessaire à l'expression de la pluralité des points de vue et à l'exercice d'une démocratie réelle par l'accès à une information indépendante.»

Ces atteintes ne sont pas le fait du seul pouvoir économique, les politiques n'hésitant pas à jouer cette carte pour préserver leur honneur, comme en témoignent d'autres exemples récents. En

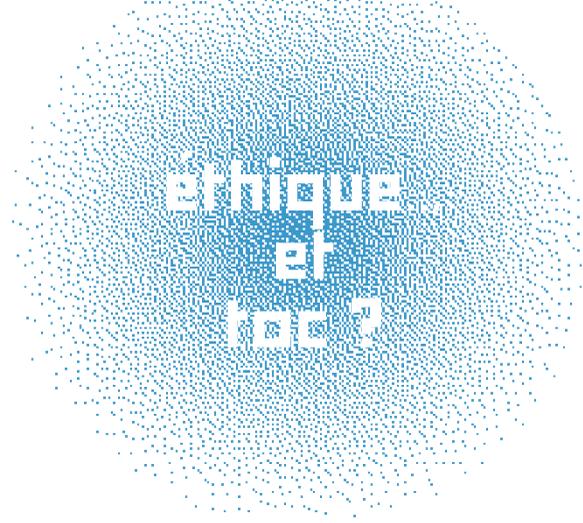
Cette «main basse» des propriétaires sur la presse locale se double d'une dépendance à la publicité institutionnelle et industrielle.

2015, *La Feuille de chou* était poursuivie en diffamation par Jean-Claude Bournez, chef de la «Mission Roms» de Strasbourg, pour avoir publié des articles critiques de sa politique. En 2016, *La Brique* comparaisait devant le tribunal pour avoir vendu le journal à la criée sur un marché de Wazemmes, méthode en contradiction avec un arrêté pris par Martine Aubry. En 2017, *Le Postillon*, poursuivi par le maire d'une ville de la banlieue grenobloise, était condamné à des dommages et intérêts ainsi qu'à rembourser les frais de justice de l'élu, mais surtout à 2000 euros avec sursis: «*une muselière pour qu'on apprenne la "prudence dans l'expression"*», ironisait alors la rédaction⁵.

Souvent dévastateurs pour l'économie de petits journaux indépendants, ces exemples montrent néanmoins que, loin des groupes de PQR qui servent la soupe aux puissants, une autre presse locale est bel et bien souhaitable... et possible. ■

5. «La justice nous indique la longueur de la laisse», *Le Postillon*, n°39, février-mars 2017.

CONSEIL DE PRESSE: MÉDIATION, OUI! ÉDREDON, NON!



En réponse aux abus et travers médiatiques, certaines voix se sont élevées, en France, pour appeler à la création d'un conseil de déontologie des médias. Une instance qui existe déjà dans de nombreux pays. De quoi s'agit-il? Quels sont les projets et propositions en discussion?

Au ^{xx}e et au début du ^{xxi}e siècle, de nombreux pays se sont dotés d'un conseil de la presse. On en compte aujourd'hui une centaine dans le monde. Une forte majorité de pays européens, une trentaine, dont la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Suède, la Belgique, ont créé de telles instances.

Aussi dénommé conseil de déontologie des médias ou conseil des médias, le conseil de presse est un organe professionnel d'autorégulation, c'est-à-dire que c'est la profession qui se fixe des règles et qui en contrôle l'application. En tant que tel, il peut être comparé à l'Ordre des avocats ou à celui des médecins, mais la comparaison s'arrête là, dans la mesure où les conseils de presse n'ont généralement pas de pouvoir de sanction et concernent des salariés et non des professions libérales. Ils font office, sinon de tribunal, du moins d'instance de concertation, de médiation et d'arbitrage pour régler les conflits entre le public et la profession; selon la formule souvent citée de Robert Pinker (ancien membre du Conseil de presse britannique) : «*Les conseils de presse servent à protéger la liberté de la presse et à protéger le public des excès de cette liberté.*»

Les conseils de presse sont composés de représentants des journalistes, des éditeurs et du public,

en proportions variables selon les pays: uniquement des journalistes (Italie), journalistes et éditeurs (Allemagne), journalistes et public (Ukraine), éditeurs et public (Grande-Bretagne), journalistes, éditeurs et public (Bénin, où les journalistes sont les plus nombreux, Québec où les représentants du public sont les plus nombreux, Belgique où les trois collèges sont égaux – 6 membres chacun – avec deux sièges pour les rédacteurs en chef). Ces représentants sont désignés soit par la communauté professionnelle, soit par des comités indépendants, qui visent toujours à assurer l'indépendance du conseil par rapport aux diverses formes de pouvoir. Le financement des conseils est généralement assuré par ses membres, hors public, avec souvent une participation de l'État.

Le cœur de l'activité des conseils de presse concerne les litiges qui ne relèvent pas nécessairement de la loi et des tribunaux mais qui soulèvent des questions relatives à la déontologie ou à l'éthique professionnelle, soit l'ensemble des règles régissant les pratiques professionnelles, parfois rassemblées dans des codes de déontologie. De telles règles condamnent, par exemple, le fait de déguiser des publicités en articles (publi-rédactionnel, publi-reportages), de déguiser en « experts » ou « spécialistes » neutres sur les plateaux de télévision des intervenants dont



De telles règles condamnent le fait de déguiser des publicités en articles, les bidonnages, les fausses nouvelles, les « ménages », les manifestations de sexisme, d'homophobie, les conflits d'intérêt...

les activités professionnelles ou les engagements politiques pouvant nourrir des partis-pris ne sont pas mentionnés, les bidonnages (comme la fausse interview de Fidel Castro par Patrick Poivre d'Arvor), les fausses nouvelles (comme le « charnier » de Timisoara), les « ménages » (pres-

tations juteuses de journalistes à des sociétés privées), les manifestations de sexisme, d'homophobie, de racisme, mais aussi les conflits d'intérêt, les atteintes à la vie privée, etc. Autant de pratiques dont les critiques abondent dans les colonnes de *Médiacritiques*. Nombre de ces offenses à la déontologie professionnelle ne sont pas passibles de sanctions par les tribunaux. Mais même lorsqu'elles le sont, comme dans les cas d'atteinte à l'honneur, à la considération des personnes, les justiciables préféreront souvent s'adresser au conseil de presse (quand il existe, évidemment) plutôt que se lancer dans des procès coûteux et au résultat incertain.

LE PROJET FRANÇAIS

Dans les pays comme la France, qui en sont dépourvus, l'absence de conseil de presse favorise la prolifération des médiateurs, qui sont plutôt des amortisseurs des reproches du public à leur média, voire des chiens de garde corporatistes patentés, et celle de risibles « comités d'éthique maison » tels ceux rendus obligatoires par la loi Bloche et composés sur mesure par les grands médias. D'où l'intérêt, évident par contraste, des conseils de presse, où les médias interpellés par le public sont normalement contraints de lui apporter une réponse argumentée.

En France, l'idée revient périodiquement d'instaurer un conseil de presse. En novembre 2017, Jean-Luc Mélenchon, s'estimant maltraité au cours d'une émission politique, lance une pétition « Pour la création d'un conseil de déontologie du journalisme en France » : « Nous demandons la création d'un conseil de déontologie du journalisme en France. Il devrait être composé de représentants des usagers des médias et de représentants des journalistes, y compris les précaires et pigistes. Ainsi, les citoyens disposeraient d'un recours pour faire respecter leur droit à une information objective. » Emmanuel Macron reprend l'idée dans ses vœux à la presse en janvier 2018 : « Je sais que beaucoup parmi vous réfléchissent sur la déontologie du métier de journaliste. [...] Il vous revient d'organiser en quelque sorte les règles de votre profession, si nous ne voulons plus que tout puisse se valoir et qu'aucune hiérarchie ne soit faite. L'heure est sans doute venue pour votre profession de s'unir autour de principes fortement réaffirmés en un temps de fragilité démocratique. » La pétition Mélenchon a récolté 193 000 signatures et un rapport a été demandé à Emmanuel Hoog, ancien PDG de l'AFP, par Françoise Nyssen, alors ministre de la Culture. Rapport remis en mars 2019 et sobrement intitulé : « Confiance et liberté. Vers l'instauration d'une instance d'autorégulation et de médiation de l'information ». Quelques années auparavant, en 2014, une autre ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, avait déjà demandé un rapport à Marie Sirinelli dont la conclusion était que la situation n'était pas mûre pour la constitution d'un tel conseil de déontologie. C'étaient à l'époque (pas si lointaine : 5 ans !) les éditeurs qui étaient farouchement opposés à cette décision qu'ils envisageaient comme un contrôle de l'État sur les médias.

Aujourd'hui, selon le rapport Hoog, la situation serait plus favorable, alors que les réseaux sociaux et les « fake news » mettent en danger la crédibilité de médias déjà très mal considérés par la population. Sans craindre le paradoxe, ce rapport préconise, conformément à la proposition du président Macron, que la création du conseil soit initiée par les professionnels. Et dès le 16 mai 2019, les « professionnels » intéressés se sont réunis à l'initiative de l'ODI (Observatoire de la déontologie de l'information) et se sont organisés en commissions afin de faire une proposition de conseil de presse (qu'ils dénomment provisoirement « Conseil de déontologie journalistique et de médiation ») avant la fin de l'année 2019. Trois réunions ont eu lieu, dont la dernière le 9 septembre 2019. Rien n'a transpiré des travaux en cours... mais

L'absence de conseil de presse favorise la prolifération de risibles « comités d'éthique maison » et de médiateurs, amortisseurs des reproches du public, voire chiens de garde corporatistes.

déjà *Le Figaro*, *Le Canard enchaîné*, *Valeurs actuelles*, ont déclaré qu'ils n'en seraient pas.

Le Spiil (représentant 185 éditeurs de la presse indépendante d'information en ligne) estime quant à lui que la situation n'est pas favorable à cette initiative, et s'alarme à juste titre des déclarations du président Macron selon lequel il faudrait s'assurer que l'information soit « neutre » et « financer des structures qui assurent la neutralité ». Remplaçant ainsi l'objectif de pluralisme de l'information par une prétendue « neutralité » garantie par des structures officielles... Vue l'action du gouvernement vis-à-vis de la liberté de l'information (voir pp. 10-17), on peut effectivement s'interroger (voire s'inquiéter) de cette volonté du gouvernement d'imposer la « neutralité » de l'information. ■

Et qu'en pense Acrimed ?

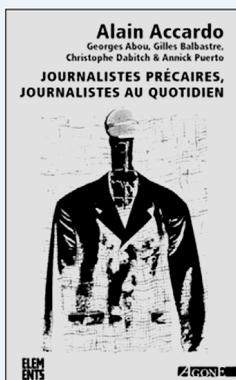
Auditionnée dans le cadre de la préparation du rapport Sirinelli et du rapport Hoog, Acrimed a fait part de sa position, toujours en débat, que nous avons également rappelée après l'initiative de J-L Mélenchon. La voici résumée : Pour être transparent et crédible, un tel Conseil de la presse doit être indépendant des pouvoirs publics et des propriétaires des entreprises de presse. Sous le statut d'association, le Conseil de presse devra être composé principalement de journalistes professionnels, désignés par leurs syndicats. Il sera ouvert en particulier aux pigistes et journalistes précaires. Il comprendra des représentants des usagers. Il devra être fermé aux

représentants des entreprises de presse. Ce serait en mutiler d'emblée le rôle, tant il est vrai que nombre de transgressions s'expliquent par les effets des logiques commerciales qui prévalent dans la plupart des médias. En revanche, il pourrait comporter, selon des modalités à déterminer, une représentation des rédactions en chef.

Le Conseil de la presse pourra se saisir ou être saisi par les usagers des médias, individuellement ou collectivement, chaque fois qu'une transgression des règles déontologiques, établies par le Conseil, pourra être mise en question. Le Conseil de la presse chargera deux de ses membres de vérifier les faits et, le cas échéant, d'enquêter sur leurs

causes. Il rendra publics les enquêtes correspondantes et leurs résultats, mais sans disposer d'un pouvoir de sanction. Pour que les règles déontologiques ne soient pas de simples chiffons de papier, encore faut-il qu'elles soient opposables aux patrons des médias et donc qu'une charte commune soit intégrée à la Convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ). Pour que les journalistes puissent résister aux pressions des PDG et des directeurs de rédaction et leur opposer le respect des règles professionnelles, encore faut-il que les rédactions soient dotées d'un statut juridique qui permette à ces journalistes d'intervenir collectivement sur l'orientation éditoriale du titre et les pratiques journalistiques. Le financement de ce Conseil de

la presse doit reposer sur une cotisation obligatoire des entreprises de presse, tous médias confondus, proportionnellement au nombre de journalistes qu'ils emploient, qu'ils soient ou non titulaires de la carte de presse. Une subvention de l'État semble devoir être exclue. Tout ne se résume pas loin s'en faut au respect de la déontologie. Ne pas opposer une fin de non-recevoir aux initiatives qui préconisent la création d'une instance de médiation entre les journalistes et les publics n'oblige pas à être dupes. Une instance de médiation, oui ! L'ébauche d'un Conseil de l'ordre des journalistes, non ! Un édreton destiné à amortir les chocs d'une critique des médias réellement indépendante et à détourner des transformations du monde des médias, encore moins ! ■



Journalistes précaires, journalistes au quotidien

Alain Accardo,
Agone, 2007

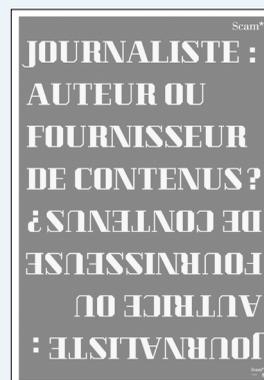
Poser la question « Où va le journalisme ? » suppose de s'intéresser au travail quotidien des journalistes. En 2007, Agone réunissait dans une édition nouvelle et augmentée les ouvrages coordonnés par Alain Accardo *Journalistes au quotidien* (1995) et *Journalistes précaires* (1998), publiés chez Mascaret. Alain Accardo montrait, au travers de témoignages de journalistes, les réalités d'un métier déjà fortement marqué par la précarité. Ainsi débutait la présentation de l'édition de 2007 : « *Le secteur de la presse est certainement de ceux où la précarisation des petits salariés est la plus galopante. La corporation, pourtant truffée de grandes consciences toujours prêtes à délivrer des leçons d'humanisme sans frontières, ne s'émeut guère de la condition galérienne qui est faite, en son sein, à des milliers de jeunes complaisamment livrés à l'arbitraire des employeurs par les écoles de journalisme.* » ■



Ces cons de journalistes

Olivier Goujon,
Max Milo, 2019

Vingt ans plus tard, le journaliste et photoreporter Olivier Goujon dresse un panorama des nombreuses logiques qui pèsent sur le travail quotidien des journalistes. À commencer par le photojournalisme. Reportages commandés (oralement...) puis annulés, rémunérations en chute libre : les photoreporters, notamment quand ils couvrent des zones de conflits à l'étranger, travaillent dans des conditions de plus en plus fragiles, qui les conduisent à prendre des risques de plus en plus importants. Avec un bilan amer, mais lucide : les journalistes sont de plus en plus précaires et l'information sacrifiée, dans la presse magazine en particulier, tandis que « *les relations publiques et la publicité ont pris le pas sur le journalisme pour imposer un modèle de communication basé sur le divertissement au détriment de l'information.* » ■



« Journaliste : auteur ou fournisseur de contenus ? »

Rapport de la Scam,
2019

Un bilan partagé et confirmé dans le dernier rapport de la Société civile des auteurs multimedia (Scam). Cinq après l'enquête « De quoi vivent les journalistes ? » (2013), la Scam a adressé un questionnaire à plus de 20 000 journalistes (pour près de 4 000 réponses) et a réalisé une soixantaine d'entretiens. Le rapport, qui mêle analyses statistiques et témoignages individuels, met en lumière la précarisation de la profession et ses conséquences sur la qualité de l'information. Que ce soit en termes de rémunération, de protection sociale (notamment pour les correspondants à l'étranger), la précarité qui touche les « forçats du journalisme » ne fait que renforcer leur dépendance aux directions des médias et affaiblir leur autonomie journalistique. Et c'est l'information qui en paye le prix. ■

COPIES DU BAC : INTERRO SURPRISE SUR BFM

JUIN 2019 - DES ENSEIGNANTS GRÉVISTES BLOQUENT LES RÉSULTATS DU BAC POUR PROTÉGER CONTRE LA LOI BLANQUER. FACE À LOUIS BOYARD, PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE LYCÉENNE, BRUNO JEUDY A DU MAL À OBTENIR LA RÉPONSE QUE TOUT LE MONDE (ET SURTOUT LUI) SE POSE : LES PROFS GRÉVISTES NE SONT-ILS PAS RESPONSABLES DE LA SITUATION ?

SUR BFM-TV LE JEUDI 4 JUILLET, AUX ENVIRONS DE 21H36...



MÉDIACRITIQUES

N°33

REVUE TRIMESTRIELLE
D'ACRIMED

OÙ VA LE JOURNALISME?

- | | | | |
|----|--|----|--|
| 04 | OÙ VONT LES MÉDIAS? | 29 | QUI EST JOURNALISTE? DES EXPERTS TRAQUENT LES INTRUS |
| 06 | GOOGLE & CIE: MAIN BASSE SUR L'INFORMATION | 34 | «LES INFORMÉS»: TRIOMPHE DE LA COM' EN HUIS-CLOS |
| 10 | MACRON CONTRE LE JOURNALISME | 38 | LA PRESSE LOCALE DANS TOUS SES ÉTATS |
| 18 | OÙ VONT LES JOURNALISTES? | 41 | CONSEIL DE PRESSE: MÉDIATION, OUI! ÉDREDON, NON! |
| 22 | RADIO FRANCE: LES SÉVICES PUBLICS DE SIBYLE VEIL | | |

ET DANS LES RUBRIQUES...

- | | | | |
|----|---|----|--|
| 03 | «L'AFFAIRE»
YANN MOIX | 45 | COPIES DU BAC:
INTERRO
SURPRISE
SUR BFM |
| 28 | LE «RACISME
ANTI-BLANC»
FAIT LA UNE | | |